

Procès Verbal d'une assemblée  
Spéciale du  
Bureau des Commissaires  
Tenue le 25 mai 1915 O.M.

## Présents

Son Honneur le Maire M. Martin Président  
M. M. les Commissaires Ainey  
Botté  
Nikot  
M. Donald.

Proposition de M. le Commissaire Ainey  
Appuyé par M. le Commissaire Botté il est  
Résolu  
Qu'il soit fait suite au rap-  
port présentement devant le  
Conseil concernant l'octroi du  
contrat pour la traversée de  
l'Île Sainte-Hélène, que ce rapport  
soit fait au Conseil à recomman-  
dant que la dite traversée soit  
gratuite pour le public en géni-  
ral et qu'une somme de \$17,730.00  
soit votée à cette fin.

Gouvernement  
M. Mackay

Procès Verbal d'une assemblée du  
Bureau des Commissaires  
Tenue le 26 mai 1915, A.M.

## Présents

Son Honneur le Maire M. Martin Président  
M. M. les Commissaires Ainey  
Botté  
M. Donald

Proposition de M. le Commissaire Botté  
Appuyé par M. le Commissaire M. Donald il est  
Résolu  
Que les minutes soient approuvées.

Somme des mandats, vérifiés par  
les Contrôleurs et Au détenteur de la  
Cité, au montant total de \$114,174.64  
surant liste certifiée

Proposition de M. le Commissaire Botté  
Appuyé par M. le Commissaire Ainey il est  
Résolu  
D'extorquer le paiement

Pour faire suite à la résolution du  
Bureau, en date du 21 mai 1915,  
(27001) à l'effet d'accorder le contrat  
pour la construction du Parc, rue  
St. Georges.

Proposition de M. le Commissaire Ainey  
Appuyé par M. le Commissaire M. Donald il est  
Résolu  
De prier Son Honneur le Maire et  
le Greffier de la Cité à signer le  
contrat notarié d'extorquer

27245. Somme un rapport du Préfet Ingi-  
neur en Chef, transmettant des  
estimations pour la construction d'un  
passage en asphalte dans les rues  
suivantes:-

De	De	A	Montant
Marquette	Mont Royal	Gilford	9,625.00
Robbroy	do	do	10,909.25
De Lanauville	do	do	8,983.25
Chambord	do	do	9,625.00
Montana	do	do	9,930.25
Brestles	do	do	9,168.50
Centiac	do	do	9,168.50
Agri	do	Barreuil	9,930.25
Board	do	Gilford	1,505.75
			<u>85,845.75</u>

Resolu  
 Sa proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Coney il est  
 De recommander au Conseil de voter la somme ci-dessus de \$ 85,845.75 pour les fins mentionnées dans le dit rapport.

27178  
 Soumis un rapport du Lieutenant des Achats et des Ventes sur les soumissions reçues pour la fourniture et la pose d'un matif - conduit à vapeur, à la Station de Pompage du Parc Royal.  
 Sa proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Mc Donald il est  
 Résolu  
 D'accorder le contrat à M<sup>rs</sup> L. E. Moulton & Co<sup>tes</sup> Ltd, les plus bas soumissionnaires, au prix de \$ 4,100.00 de payer son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité de signer le contrat et intervenir, et d'autoriser la remise du dépôt fait, par les autres soumissionnaires L. Lessard & Fils.

27241  
 Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef, transmettant un estimé du coût passage de la rue Saint-Viateur, de la rue

Hutchison au Boulevard Saint Laurent au montant total de \$ 26,510.00  
 Sa proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Coney il est  
 Résolu  
 De recommander au Conseil de voter, pour les fins mentionnées dans le dit rapport, la somme ci-dessus de \$ 26,510.00.

20150  
 Soumis le dossier, concernant le passage de la rue Laporte, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine  
 Sa proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Coney il est  
 Résolu  
 De recommander de nouveau, au Conseil de voter une somme de \$ 8,140.00 pour la construction du passage ci-dessus

Sa proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Coney il est  
 Résolu  
 D'autoriser l'Ingénieur en Chef à faire, à la poursuite les travaux du passage de la rue Saint-Antoine entre les rues Atwater et De Courcelles pour lesquels des fonds ont été votés.

Soumis un rapport du Contrôleur et du Directeur de la Cité, transmettant un état détaillé, avec documents à l'appui, des dépenses encourues dans les procédures entreprises contre M<sup>rs</sup> E. Pelland et autres employés du département des Egoûts.

Sa proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Coney il est  
 Résolu  
 De transmettre au Conseil le dit état conformément à la résolution du Conseil, en date du 29 mars 1915.

27098  
 Pour faire suite à la résolution du

Bureau, en date du 21 mai  
courant.

Ses propositions de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Ancelet est

Resolu De transmettre au Conseil les in-  
formations demandées, par résolu-  
tions, en date du 22 mars 1915,  
et de recommander de voter les  
crédits suivants:

Chemins macadamisés, continuation des chemins existants	\$100,000.00
Ponts (Nouveaux et réparations)	17,000.00
Reviêtement préliminaire des rues	10,000.00
Traverse de rues	5,000.00
	132,000.00

27193 Soumis un rapport du départe-  
ment en Loi, au sujet d'une  
résolution, adoptée par le Bu-  
reau le 15 mai courant, concernant  
la question des abattoirs

Ses propositions de M<sup>le</sup> Commissaire McDonald  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Ancelet est

Resolu De prier le Docteur Douchet de  
faire rapport sur la possibilité  
de déménager les usines d'équari-  
sage, en dehors des limites de la  
Ville, à une distance de pas  
moins de 20 milles d'icielles, sur  
le coût de ce déplacement, et  
de prendre tous les renseignements  
nécessaires pour le choix d'un  
terrain et tous autres rensei-  
gnements utiles, et à cette fin, de s'aba-  
cher avec ceux qu'il jugera à  
propos.

Resolu Il est en outre  
De recommander au Conseil de  
voter une somme de \$ 200.00 pour  
être mise à la disposition du Dr  
Douchet, pour les frais ci-dessus

27094 Soumis un rapport du Député In-  
génieur en Chef, en réponse à une  
interpellation de M<sup>le</sup> Echevin Lari-  
vière, concernant les travaux de  
passages et de trottoirs commencés  
l'an dernier.

Ses propositions de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Ancelet est

Resolu De transmettre le dit rapport au  
Conseil.

27118 Soumis un rapport du Directeur  
du Bureau Municipal d'Hygiène  
et de Statistique, recommandant  
de faire voter un crédit au  
montant de \$ 500.00 pour faire faire  
les analyses du lait, par un  
analyste officiel

Ses propositions de M<sup>le</sup> Commissaire McDonald  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Ancelet est

Resolu De recommander au Conseil de voter  
la dite somme de \$ 500.00, telle que re-  
commandée, et de donner instructions  
au Dr. H. St. George de voir, dans  
l'interval, la voir qualifier et à  
obtenir les diplômes nécessaires  
aux termes de l'article 10 du  
chapitre 122, des Statuts Révisés  
de 1906.

27259 Soumise une communication des Chef  
de Circulation des Journaux Quo-  
tidien de Montréal, annonçant  
que les membres de l'Association  
"International Circulation Ma-  
nagers Association" seront de pas-  
sage à Montréal, le 26 juin pro-  
chain

Ses propositions de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire McDonald est

Resolu De référer au Comité de Réception, en

↓ l'informant, que le Bureau est  
desposé à voter les crédits nécessai-  
res pour assurer cette Association  
et de prier le dit Comité de pren-  
dre les renseignements nécessaires,  
sur le nombre de diligences qui  
seront de passage fa Montréal  
à cette occasion.

Soumise une résolution, adoptée  
par la "Montréal Automobile Trade  
Association" concernent le  
réglement unique No 559.

Resolu  
Ses propositions de M. le Commissaire Côté  
Appuyé par M. le Commissaire Anney il est  
Résolu De transmettre la dite résolution au  
Conseil, pour référence à la Com-  
mission de Législation

Resolu  
Ses propositions de M. le Commissaire Côté  
Appuyé par M. le Commissaire Anney il est  
Résolu Que le Ingénieur en Chef soit chargé  
de préparer un estimateur du coût  
du déplacement de la statue lon-  
geant la rue Notre Dame, sur le  
terrain appartenant aux Sœurs  
de la Providence, du déplacement du kiosque érigé  
sur le dit terrain, et aussi de la  
coupe des arbres sur le terrain  
à exproprié.

Resolu  
Ses propositions de M. le Commissaire Côté  
Appuyé par M. le Commissaire Anney il est  
Résolu D'approuver les réquisitions sui-  
vantes  
A que des Nos 363-365-366-367-368-369  
370-371-372-375-376-377-378-379.  
(voir Division Ouest) Nos 60-62-63-64  
No ( de Nord) • 200-201-202-203  
204-205-206-208

↓ Voir (Division Est) Nos 73-74-75  
Equité " Ouest " 38-39-40

27191  
Amendé  
résolution  
du 17 juin 1915  
page 499  
Résolu  
Soumis un rapport du Deputy-Engi-  
neer en Chef, transmettant les  
annonces pour la demande de  
soumission, en rapport avec  
la construction du système électrique  
extérieur devant être partie  
du système de filtration Contrat No 5.  
Ses propositions de M. le Commissaire Côté  
Appuyé par M. le Commissaire Anney il est  
Résolu D'approuver les dites annonces et d'en  
autoriser la publication.

24610  
Résolu  
Soumise une communication du  
Président du Comité France  
Américain, concernant l'opportu-  
nité de faire faire l'expédition des  
objets d'art achetés, pour le Musée  
de Montréal, par l'entremise de  
M. Nox Doumie.  
Ses propositions de M. le Commissaire Côté  
Appuyé par M. le Commissaire Anney il est  
Résolu D'informer le Comité France Amé-  
ricain, que dans l'opinion de  
ce Bureau, il ne serait pas pru-  
dent de faire faire l'expédition de  
ces objets d'art, en priant le dit  
Comité France Américain de de-  
mander au Commissaire Canadien  
à Paris, l'Honorable M. Roy, de  
bien vouloir les garder jusqu'à  
la fin des hostilités.

25572  
Soumis un rapport du Surintendant  
des Achats et des Ventes, concer-  
nant le prix d'achat d'un cer-  
tain nombre de voitures à déchar-  
ge que le Ingénieur du département  
des Chemins de fer ne peuvent utiliser

↓  
 Résolu Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
 Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Anney il est  
 De donner instructions à l'Ingé-  
 nier Supérieur de la Poissie  
 de continuer à utiliser les dits  
 voitures, en autant qu'il le  
 pourra.

26529 Soumis un rapport du Député  
 Ingénieur en Chef, transmettant  
 copie de la liste de paie des  
 ouvriers employés par la "Cook  
 Construction Co" durant le mois  
 d'avril 1915.

Résolu Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
 Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Anney il est  
 De référer à l'Inspecteur des  
 Salaires Personnes pour  
 rapport.

27206 Soumis un extrait du procès  
 verbal d'une séance du Conseil  
 tenue le 19 mai courant, à  
 l'effet de servir le Bureau d'en-  
 tendre en communication avec la  
 "Compagnie Canadienne d'Auto-  
 bus" en vue de l'établissement  
 d'un service, dans les Quartiers  
 Emard et Côté des Neiges.

Résolu Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
 Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Anney il est  
 Pour faire suite à la résolution  
 du Conseil, ci-dessus, que copie de  
 cette dernière soit adressée à la  
 "Compagnie Canadienne d'Auto-  
 bus"

27253 Soumis un rapport du Directeur  
 de l'Assistance Municipale, recom-  
 mandant de voter à l'Institution  
 "Montreal Foundling and Sick Baby

↓  
 Hospital, une subvention additionnelle  
 de \$300.00, pour l'année courante,  
 portant ainsi le montant de l'octroi  
 à \$500.00.

Résolu Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire McDonald  
 Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Anney il est  
 D'approuver la dite recommandation  
 la somme ci-dessus de \$300.00 a été  
 prise, à même la balance disponible  
 du crédit voté pour "Subventions"

M<sup>le</sup> Commissaire Côté soumet le rap-  
 port et les plans préparés par  
 l'Ingénieur en Charge des Chemins  
 de Fer, concernant l'élevation des  
 voies de la Compagnie du Grand  
 Tronc.

Résolu Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
 Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Anney il est  
 De recevoir le dit rapport, et de le  
 référer au département en Loi

Résolu Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
 Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Anney il est  
 De demander au Député-Ingénieur  
 en Chef de préparer un estimate  
 du coût du passage de la malle  
 Jeanette (entre les rues Plessis et  
 Saint) en vieux blocs.

27252 Soumis un rapport du Directeur  
 de l'Assistance Municipale, recom-  
 mandant de payer en vue de at-  
 ment à la "Hebrew Sheltering and  
 Orphans' Home" 507 rue St-Jobas - la  
 subvention de \$200.00 votée à la dite  
 institution.

Résolu Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire McDonald  
 Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Anney il est  
 D'approuver la dite recommandation.

✓ Soumis des rapports du Directeur de l'Assistance Municipale recommandant le paiement des subventions suivantes:

- Resolu
- Ses propositions de M<sup>le</sup> Commissaire Mc Donald approuvées par M<sup>le</sup> Commissaire Arney il est autorisé le paiement des subventions ci après, savoir:
- |                           |           |
|---------------------------|-----------|
| 1 Saint Ann's Day Nursery | \$ 100.00 |
| 2 L'Assistance Maternelle | 500.00    |
| 3 Conservatoire Lasalle   | 200.00    |
| 4 Loyola Conventual Home  | 250.00    |
| 5 Maison Jean le Presoit  | 250.00    |

Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef, recommandant la remise à M<sup>rs</sup> S. P. Chiu & Co, d'un depot de pourcentage de \$ 1494.75 en rapport avec laf construction d'un égout, dans la rue Monsabré.

Resolu Ses propositions de M<sup>le</sup> Commissaire Cote approuvées par M<sup>le</sup> Commissaire Arney il est autorisé la remise du dit montant de pourcentage.

27230 Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef, recommandant la remise à M<sup>rs</sup> S. P. Chiu & Co, d'un montant de pourcentage de \$ 1791.20 en rapport avec la construction d'un égout, dans la rue Lacordaire.

Resolu Ses propositions de M<sup>le</sup> Commissaire Cote approuvées par M<sup>le</sup> Commissaire Arney il est autorisé la remise du dit montant de pourcentage.

27728 Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef, recommandant la pose de tuyaux à l'eau dans la rue Tullier, de la

✓ rue Mercier à 150 pieds à l'ouest, au cout approximatif de \$ 500.00.

Resolu Ses propositions de M<sup>le</sup> Commissaire Cote approuvées par M<sup>le</sup> Commissaire Arney il est autorisé la dette de dépense, et même le credit vote pour la pose de tuyaux à l'eau dans différentes rues.

27233 Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef, recommandant la pose de conduites d'eau dans les rues Sherbrooke et Hampton, et de M<sup>rs</sup> Mayfair à St Elmhurst, au cout approximatif de \$ 600.00.

Resolu Ses propositions de M<sup>le</sup> Commissaire Cote approuvées par M<sup>le</sup> Commissaire Arney il est autorisé la pose des dites conduites

27227 Soumis une communication de la Ville de la Pointe aux Trembles, demandant d'acheter un balai de la Ville de Montréal.

Resolu Ses propositions de M<sup>le</sup> Commissaire Cote approuvées par M<sup>le</sup> Commissaire Arney il est autorisé au Député Ingénieur en Chef (M<sup>rs</sup> Garron) pour rapport.

27236 Soumis une communication de la Ville de Mont Royal demandant de se faire fournir l'eau pour la Ville de Montréal.

Resolu Ses propositions de M<sup>le</sup> Commissaire Cote approuvées par M<sup>le</sup> Commissaire Arney il est autorisé l'Ingénieur Subintendant de l'Égout à s'aboucher avec Son Honneur le Maire de la Ville de Mont Royal pour discuter cette question et de faire rapport.

✓ *Son proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Arney approuvée par M<sup>le</sup> Commissaire Ote il est*  
*Resolu* De donner instructions au D<sup>e</sup>-  
 pute Ingénieur en Chef de  
 faire passer immédiatement la  
 circulation du Funiculaire  
 de la Montagne, de faire  
 l'inspection du dit Funiculaire  
 et de s'entendre avec le départe-  
 ment en Loi pour arriver aux  
 fins ci dessus.

27056 Soumis un rapport du D<sup>e</sup>-  
 pute Ingénieur en Chef, en ré-  
 ponce à une requête de citoyens  
 demandant l'exécution de cer-  
 taines améliorations, dans les  
 rues De Grandpère et Pellenue.

✓ *Son proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Ote*  
*Approuvée par M<sup>le</sup> Commissaire Arney il est*  
*Resolu* De informer les intéressés confor-  
 mement au dit rapport.

26808 Soumis un rapport du Directeur  
 du Bureau Municipal d'Hygiène  
 et de Statistique, au sujet de  
 l'Acquiescement de M<sup>o</sup>. G. Meuse, dans  
 le Quartier Mercier.

✓ *Son proposition de M<sup>le</sup> Commissaire McDonald*  
*Approuvée par M<sup>le</sup> Commissaire Arney il est*  
*Resolu* De référer au département en  
 Loi, avec prière de fournir  
 une copie du contrat et de  
 dire si le privilège de M<sup>o</sup>. Meuse  
 est exclusif.

27199 Soumis une communication du  
 Département de la Marine  
 et des Pêcheries, au sujet de  
 la tour qui doit être élevée  
 sur le Square Pellenue.

✓ *Son proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Arney*  
*Approuvée par M<sup>le</sup> Commissaire Ote il est*  
*Resolu* De référer au Surintendant des  
 Travaux pour rapport.

27225 Soumis une communication du  
 "Montreal Gardeners & Florists  
 Club" au sujet de la nomination  
 d'un homme, pour avoir soin  
 des arbres et arbustes aux.

✓ *Son proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Arney*  
*Approuvée par M<sup>le</sup> Commissaire Ote il est*  
*Resolu* De informer le dit Club que cette  
 question est à l'étude.

27139 Soumis un rapport de l'Ar-  
 chitecte de la Ville, recomman-  
 dant de permettre à M<sup>o</sup> Octave  
 Newman, d'occuper le lot N<sup>o</sup> Cad.  
 10 subd 878-2, Quartier Laurier N<sup>o</sup>  
 2731, rue St Dominique, pour  
 y recevoir, emmagasiner et vendre  
 du bois et du charbon.

✓ *Son proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Arney*  
*Approuvée par M<sup>le</sup> Commissaire McDonald il est*  
*Resolu* De accorder le permis demandé.

25876 Soumis un rapport de l'Archi-  
 tecte de la Ville, au sujet du  
 changement qui a été fait  
 dans une partie du trottoir  
 à la Courne de Pompeire de  
 Fitzpatrick.

✓ *Son proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Arney*  
*Approuvée par M<sup>le</sup> Commissaire McDonald il est*  
*Resolu* De référer à l'Architecte Dalbiac  
 pour rapport.

26429 Soumis un rapport de l'Ar-  
 chitecte de la Ville, transmettant  
 un estimé des travaux à faire

pour la construction d'une  
annexe au logement du  
Gardien du Pain Lèves que  
leur montant de \$1,506.66.

Son proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Aney  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire M<sup>o</sup> Donald il est  
Résolu De recommander au Conseil le  
vote de ladite somme, pour les  
fins ci dessus.

27169 Soumis un rapport de  
l'Architecte de la Ville, re-  
commandant le vote d'une  
somme de \$189.00 pour l'achat  
d'uniformes et de chapeaux pour  
les Inspecteurs du Service de  
la Plomberie

Son proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Aney  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire M<sup>o</sup> Donald il est  
Résolu Que le Bureau ne croit pas  
devoir donner suite à la dite  
recommandation.

Du consentement unanime du Bureau  
il est

Résolu Que la question des Tramways  
soit ajournée à mardi, le 1<sup>er</sup>  
juin prochain, à 3 heures P.M.

Son proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Aney il est  
Résolu Que la séance soit ajournée au  
27 du courant, à 11 heures. A. M<sup>o</sup>  
En renvoi approuvé bon  
En mot rayé nul.

Journal  
M. Murray

Procès Verbal d'une assemblée du  
Bureau des Commissaires

Tenue le 27 mai 1915, à 11 h.

Présents

Son Honneur le Maire M. Martin Président  
M<sup>o</sup> les Commissaires Aney  
Côté  
M<sup>o</sup> Donald.

Son proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Aney il est  
Résolu Que les minutes soient approuvées.

Soumise une communication de M<sup>o</sup>  
l'Échevin Denis, sollicitant, au  
nom de la Colonie Polonaise de  
Montréal, l'autorisation de tenir  
un tag day.

Son proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire M<sup>o</sup> Donald il est  
Résolu De référer au Directeur de  
l'Assistance Municipale pour  
rapport.

Attendu que M<sup>o</sup> M<sup>o</sup> Quinlan & Robertson  
ont obtenu le contrat, pour le  
pavage en asphalte de la rue  
Chapleau, entre la rue Wellington  
et les boues du Grand Tronc, au  
prix de \$2.15 la verge, soit \$17,050.00  
et que ce pavage ne peut être ex-  
écuté cette année.

Son proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Aney il est  
Résolu De recommander au Conseil  
l'accord des aux dits M<sup>o</sup> M<sup>o</sup> Quinlan &  
Robertson le contrat pour le pavage



des rues ci-dessus, au même  
prix de \$ 2.18 la verge, à la  
condition toute fois qu'ils recitent  
leur contrat pour le pavage  
de la rue Charlesoix, et qu'ils  
renoncent à toute réclamation  
contre la Cité, à raison de la  
non exécution de ce contrat.

Pavage en Asphalte

Quai	De	A	Montant
Chateauguay	Charlesoix	Laprairie	\$7.900.00
Roberly	Centre	Manufacture	3860.00
Laprairie	P.D.	P.D.	4600.00
			16.260.00

2° De voter, pour les fins de la  
construction des pavages ci-  
dessus, la dite somme de \$16,260.00  
et d'annuler le crédit voté, le  
19 juin 1914, pour le pavage de  
la rue Charlesoix.

3° D'autoriser Son Honneur le  
Maire et le Greffier de la Cité  
à signer le contrat à intervenir

26724 Soumis un rapport de l'In-  
genieur Surintendant de  
l'Agueduc, concernant la  
demande d'un crédit au  
montant de \$19,000.00 pour payer  
le coût de l'installation d'une  
nouvelle pompe à la Station  
de Pompage de l'Avenue Papineau.  
Sur proposition de M. le Commissaire Voté  
Approuvé par M. le Commissaire Aréy il est

Resolu De réviser le rapport fait au  
Conseil, en date du 26 avril 1915

26723 Soumis un rapport de l'Inge-  
nieur Surintendant de l'Agueduc  
transmettant des renseignements ad-  
ditionnels, en rapport avec la

demande d'un crédit, au montant  
de \$45,000.00 pour payer le coût le  
coût de l'installation d'une nou-  
velle conduite élévatoire, y compris  
les accessoires et à la Station  
de Pompage du Bas Niveau.  
Sur proposition de M. le Commissaire Voté  
Approuvé par M. le Commissaire Aréy il est  
Resolu De réviser le rapport fait au Conseil  
à la date du 26 avril 1915

27203 Soumis un rapport du Député  
Ingénieur en Chef commandant  
de faire voter des crédits, au  
montant de \$41,600.00 pour pourvoir  
à la continuation des travaux  
du "plant" de filtration et de l'a-  
grandissement de l'Agueduc, com-  
prenant les dépenses de bureau  
du personnel, etc, le tout suivant  
détails mentionnés dans le dit rap-  
port.

Sur proposition de M. le Commissaire Voté  
Approuvé par M. le Commissaire Aréy il est  
Resolu De faire rapport au Conseil, en  
conséquence

27259 Soumis un rapport du Député  
Ingénieur en Chef transmettant  
des estimés, pour la construction  
d'un pavage en macadam  
asphalitique sur les rues suivantes

Rue	De	A	Montant
1 <sup>re</sup> Avenue	Masson	Old Point	\$14,110.25
4 <sup>me</sup> do	S. Jerome	do	19,250.00
Maplewood	Piquettes	Ch. Côte du Rouge	7,634.50
			40,994.75

Sur proposition de M. le Commissaire Voté  
Approuvé par M. le Commissaire Aréy il est  
Resolu De recommander au Conseil le  
vote de la somme ci-dessus de

↓ \$ 40,994.75 pour les fins mentionnées dans ledit rapport.

27282 Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef recommandant que la balance disponible de crédits votés, pour la construction d'égouts et représentant un montant total de \$ 67,700.00 suivant détails mentionnés dans ledit rapport soit appliquée à la construction d'égouts, et la fournie, dans les fins suivantes:-

Rue	De	A	Côté	Prop	Total
Laurier	70 <sup>e</sup> St-Henri				
	sur Montane St-André	65.00	3,325.00		3400.00
Boulevard	Salaberry	Ch. Guiz	4,871.25	8878.75	13,750.00
Deuxième	Ch. St-Catherine	Waplewood	1,142.00	9,308.00	10,450.00
Gatineau	St. Mcnichal		6,130.00	10,470.00	16,600.00
Beaubien	Marquette	150 <sup>e</sup> Ouest de			
	De Womenville	509.00	17,991.00		18,500.00
Old Orchard	Wookland	St-P de Gaud	12,343.34	2,765.66	5,000.00
			13,951.59	53,748.44	67,700.00

Son proposition de M. le Commissaire Côté appuyée par M. le Commissaire Côté et est de faire rapport au Conseil en conséquence.

27058 Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef, au sujet de l'avis donné, par la "Municipalité Publique Service Corporation" de son intention d'installer des poteaux, sur le côté nord de la rue St-Antoine, entre les rues De Courcelle et Fenwick.

Son proposition de M. le Commissaire Côté appuyée par M. le Commissaire Côté et est de recommander au Conseil l'octroi de l'autorisation demandée.

26351 Le Bureau prend de nouveau, en conséquence la question du NO archi Saint-Antoine

Son proposition de M. le Commissaire Côté appuyée par M. le Commissaire Côté et est de recommander de nouveau au Conseil le vote d'une somme de \$ 130,000.00, pour la reconstruction du dit NO archi, suivant les plans et devis, préparés par l'Architecte de la Ville

Soumis un rapport du Surintendant de l'Éclairage demandant l'autorisation de faire faire, par la Compagnie "Gest" des changements dans le contrat, pour l'installation de lampadaires d'éclairage, sur les rues St-Catherine et Pleury

Son proposition de M. le Commissaire Côté appuyée par M. le Commissaire Côté et est d'accorder l'autorisation demandée.

26623 Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef recommandant la pose de tuyaux à l'eau, dans les fins suivantes:

Rue	De	A	Montant nécessaire
Beaubien	Jarry (33 <sup>e</sup> Ave)	Guizot (34 <sup>e</sup> Ave)	1,650.00
Chateaubriand	Dumoye	au sud	3,500.00
			5,150.00

Son proposition de M. le Commissaire Côté appuyée par M. le Commissaire Côté et est d'autoriser la pose desdits tuyaux, le montant ci-dessus devant être imputé sur le crédit voté pour la pose de conduites principales, dans différentes rues.

Son proposition de M. le Commissaire Côté

Résolu  
 Annulé  
 par  
 résolution  
 du 31 mai 1915  
 page 480

Approuvé par M<sup>o</sup> le Commissaire Côté et en  
 que le Bureau des Commissaires  
 demande de nouvelles soumissions  
 pour l'octroi des privilèges pour  
 la vente des rafraîchissements  
 dans l'île Sainte-Hélène, et que  
 le dépôt, qui accompagnait la  
 soumission de M<sup>o</sup> Desmarcel, ainsi  
 que l'autre dépôt qu'il a fait  
 subséquemment lui soient remis.

M<sup>o</sup> le Commissaire M<sup>o</sup> Donald fait  
 quelques remarques, au sujet  
 de la réception. Pour son honneur  
 le M<sup>o</sup>aire d'une délégation de  
 l'extérieur, et son honneur le M<sup>o</sup>aire  
 fournit des explications, en réponse  
 aux dites remarques.

Soumise une communication de  
 la "Marquet Quinlan Asphalt  
 Company" soumettant un cer-  
 tain projet, en rapport avec  
 la fourniture d'asphalte.

Sur proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Côté  
 Approuvé par M<sup>o</sup> le Commissaire Anney il est  
 Résolu  
 De référer ladite communication  
 ainsi que celle de la "Asphalt  
 + Paving Supply Ltd" sur le  
 même sujet, au D<sup>e</sup>puté Ingénieur  
 en Chef et à M<sup>o</sup> Weston Hervey  
 pour rapport d'urgence.

27263  
 Soumis un rapport du D<sup>e</sup>puté  
 Ingénieur en Chef, transmettant  
 l'annonce, en français et en  
 anglais, des notes de cotisations  
 pour certains égouts qui sont  
 complètes.  
 Sur proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Côté  
 Approuvé par M<sup>o</sup> le Commissaire Anney il est

Résolu  
 D'approuver ladite annonce, et d'en  
 autoriser la publication.

25672  
 Soumis un rapport du D<sup>e</sup>puté  
 Ingénieur en Chef, au sujet de la  
 demande de travaux, sur l'avenue  
 Giguard, au nord de la rue  
 Speerbrook.

Sur proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Côté  
 Approuvé par M<sup>o</sup> le Commissaire M<sup>o</sup> Donald il est  
 Résolu  
 De référer au D<sup>e</sup>puté Ingénieur en  
 Chef pour rapport et action.

Sur proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Anney  
 Approuvé par M<sup>o</sup> le Commissaire M<sup>o</sup> Donald il est  
 Résolu  
 Que le Secrétaire soit autorisé  
 à exercer les autorités de la "Com-  
 pagnie Canada Steamship Lines  
 Limited" à un contrat le Bureau  
 au sujet du contrat à entre-  
 prendre pour le service de la  
 traversée de l'île Sainte-Hélène  
 le plus tôt possible.

26717  
 Soumis un rapport du D<sup>e</sup>puté  
 Ingénieur en Chef, recomman-  
 dant le vote d'un crédit de  
 \$10,000.00 pour l'achat de compteurs.

Sur proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Côté  
 Approuvé par M<sup>o</sup> le Commissaire Anney il est  
 Résolu  
 De recommander au Conseil le  
 vote de la dite somme, pour les  
 fins ci-dessus.

Soumis un rapport conjoint  
 du Surintendant de Robie  
 et du Surintendant des Achats  
 et des Ventes, de l'avis que M<sup>o</sup>  
 C. Charlebois ne peut se por-  
 curer la marchandise qui avait  
 été acceptée, pour la confection

des blouses, pour le département de Robie, et recommande d'accepter une autre marchandise, dont un échantillon est soumis au Bureau.

Resolu

Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Mc Donald approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Côté il est P<sup>re</sup> approuver la dite recommandation.

27281

Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef, recommandant l'exécution, en régie, des travaux de passages en blocs de granit et en blocs artificiels, dans les rues suivantes, pour les quels la C<sup>te</sup> est le plus bas soumissionnaire:

Rue	Dé	Q	Prix
<u>Blocs de Granit</u>			
Rue du St Antoine	St Antoine	Worcester	3.80 la r.c.
Hubert	Ontario	au nord	2.80 "
St Jean Ste	Commissaires	Notre Dame	2.75 "
St Guinier	St Antoine	Worcester	2.80 "
Angneurs	Sto	Sto	2.90 "
St Patrick	Charlevoix	Pont du C. P. R.	2.70 "
Guy	St Antoine	Worcester	2.80 "
<u>Blocs Artificiels</u>			
St Beate	St Antoine	La Gauchetière	2.70 "

Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Carey il est P<sup>re</sup> approuver la dite recommandation.

26990

Soumis une interpellation de M<sup>le</sup> l'Échevin Paugé, au sujet de l'usage des sifflets, par la Compagnie du Pacifique Canadien, dans le G<sup>le</sup> b<sup>te</sup> C<sup>te</sup> de Weigel. Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Mc Donald

Resolu

Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Côté il est P<sup>re</sup> approuver au Surintendant de Robie pour rapport

26798

Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef, recommandant le paiement des comptes suivants:

Montreal Light Heat & Power Co	
Pouvoir électrique fourni pour le fonctionnement des pompes électriques de la conduite de secours du Canal Lachine	\$1,131.07
Lumière électrique fournie à l'intérieur de la conduite près de la rue Church, pendant les interruptions à la dite conduite	62.65
Dr Arthur Bernier	
Analyse d'eau	500.00
Job Construction Co Limited	
Matière aux fournies	154.93
	1848.65

Resolu

Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Mc Donald il est P<sup>re</sup> recommander au Conseil le vote de la dite somme, pour le paiement des comptes ci-dessus.

27287

Soumis une interpellation de M<sup>le</sup> l'Échevin Meldon, au sujet de l'attentat qui a été fait, pour faire sauter le Pont de St Henri. Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Mc Donald

Resolu

Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Carey il est P<sup>re</sup> approuver au Surintendant de Robie pour rapport.

27221

Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef, recommandant le vote d'un crédit de \$ 900.00 pour remplacer, à la journée, un vieil égout en bois

par un egout en brique, dans la rue Panet entre les rues Lafontaine et Ontario.

Resolu  
Ses propositions de M<sup>o</sup> le Commissaire Cote approuve par M<sup>o</sup> le Commissaire Anney et est approuve le dit rapport et de faire ce rapport au Conseil en consequence.

Resolu  
Ses propositions de M<sup>o</sup> le Commissaire Cote approuve par M<sup>o</sup> le Commissaire Mc Donald et que M<sup>o</sup> Agos Stuart Howard soit employe, dans le departement des Egouts, jusqu'a nouvel ordre, au salaire de \$2,225.00 par annee, a partir de la date de sa suspension.

Soumise une communication de la "Williams Mfg Co" au sujet de la fourniture de dactylographes

Resolu  
Ses propositions de M<sup>o</sup> le Commissaire Anney approuve par M<sup>o</sup> le Commissaire Cote et est approuve au Surintendant des Impression et de la Papeterie.

27264  
Soumise une communication du Reverend Pere A Pellemar demandant d'etre mis sur la liste de ceux qui recoivent le "Bulletin Municipal"

Resolu  
Ses propositions de M<sup>o</sup> le Commissaire Cote approuve par M<sup>o</sup> le Commissaire Anney et est approuve au Directeur du Bulletin Municipal, avec instructions de faire droit a cette demande.

M<sup>o</sup> Pignone, representant la

Colonie Italienne se presente devant le Bureau, et demande que le drapeau italien soit hissé sur l'Hotel de Ville, a l'occasion de l'entree en guerre de l'Italie.

Le Bureau informe M<sup>o</sup> Pignone que des instructions ont deja ete donnees a cet effet.

27280  
Soumise un rapport du Deputy Ingenieur en Chef, soumettant le projet suivant, en rapport avec la confection de pavages en asphalte.  
a. De charger le cout des inspections au cout du passage, a tout la verge carree  
b. D'employer une maison competente qui nommera les inspecteurs et fera les essais, analyses et inspections necessaires.  
c. Que la dite maison fournisse un rapport pour et abien  
d. Que la dite maison fournisse un rapport annuel, contenant les indications suivantes: epaisseur temperature de pose des couches asphaltiques, la consistence du ciment asphaltique, les melanges etc avec un plan des cassettes

Resolu  
Ses propositions de M<sup>o</sup> le Commissaire Cote approuve par M<sup>o</sup> le Commissaire Mc Donald et est approuve la dite recommandation le cout de ce travail estime a 0.014 ou 0.024 par verge carree, devant etre chargee sur les montants votes pour la confection des pavages.

Soumise une communication de la

↓ Ville S. Michel, demandant l'autorisation de loger temporairement, dans les cellules de la Station de Rosemont, les prisonniers arrêtés dans les limites de son territoire.

Son proposition de M. le Commissaire Mc Donald Appuyé par M. le Commissaire Anney il est Résolu De lui faire au Surintendant de Robe pour rapport.

27114 Soumis un rapport du Surintendant de Robe, au sujet de l'offre de la "Life Saving Service Co" de vendre un certain appareil, pour installer dans les voitures d'ambulances et d'informer le commandant de référer les les questions requises au Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène et de Statistique.

Son proposition de M. le Commissaire Mc Donald Appuyé par M. le Commissaire Anney

Résolu \* Que la résolution du 25 mai pour art. au sujet de la confection des travaux de macadamisage asphalté, soit recommandée si dérisoire, de façon à ne comporter, pour les divisions nord et ouest la demande de soumissions, que pour la superficie, et que les travaux de fondation soient exécutés à la façon.

Son proposition de M. le Commissaire Côté Appuyé par M. le Commissaire Anney il est Résolu De donner instructions au Préfète Ingénieur en Chef de voir à ce que tout le bois, provenant des trottoirs qui sont défectueux soit remplacés par des neufs, soit

utilisé exclusivement, pour la confection de trottoirs temporaires aux endroits où le besoin s'en fait le plus sentir, attendu que la Ville n'a pas cette année de fonds disponibles pour acheter du bois neuf.

25970 Le Bureau prend de nouveau en considération la question du vote d'un crédit de \$2500.00 pour la préparation de plans et devis pour la construction d'un hôpital pour les Tuberculeux et Résolu De donner instructions au Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène et de Statistique de préparer un nouveau rapport détaillé, en vue de réitérer la recommandation faite au Conseil, en date du 30 avril 1915.

27305 Soumis un rapport du Préfète Ingénieur en Chef, recommandant la remise à la "Parnes Quinlan Asphalt Co" d'un dépôt de \$2,728.90 fait en rapport avec le placage des rues Pel, Drummond et De Lorimier. Son proposition de M. le Commissaire Côté Appuyé par M. le Commissaire Anney il est Résolu De autoriser la remise du dit dépôt.

Soumis une police d'assurance de la Dominion Greenwich Guaranty and Casualty Co pour le Hameau de La Montagne. Son proposition de M. le Commissaire Anney Appuyé par M. le Commissaire Mc Donald

Resolu D'aprouver la dite police, et de retourner a la Compagnie du Tunnellaire sa premiere police et a M. Moan sa garantie personnelle.

23918 Soumise une communication du "M. Oestre de Jockey Club" au sujet des informations a faire sur terrain du dit Club, a la suite de la construction de l'egout de Notre Dame de Graces.

Resolu D'aprouver la dite police, et de retourner a la Compagnie du Tunnellaire sa premiere police et a M. Moan sa garantie personnelle.

Son proposition de M. le Commissaire Cote approuvee par M. le Commissaire Cote.

Resolu D'aprouver les requisitions suivantes: -  
Voies (Hotel de Ville) Nos 10-11-12-13-14-15-16-17 (pour des numeros de maisons)  
Jardiniers Nos 116-117-118-119-120  
Cobie Nos 92-93-94-95  
Alarner Nos 34-35  
Parcs (Parc Mont Royal) No 28  
Eclairage Municipal Nos 103  
Assistance Municipale Nos 159-160-161-162-163  
Hygiene et Statistique Nos 1  
M. de la Police Nos 52  
Inspection des Bateaux Nos 14  
Parcs (St. Ste. Helene) No 119  
Eclairage (Parc Lafontaine) Nos 129-130  
Eclairage Municipal  
Eclairage Nos 142  
Impression et Papeterie Nos 29-30  
Inspection du Lait et des Fermes No 7

Legende (P. Ouest) Nos 41  
Marche No 51  
Parcs St. Ste. Helene Nos 131-132-133

20388 Soumise un rapport du Depute Ingenieur en Chef, recommandant la pose d'une conduite d'eau dans la rue Jules Perne, de la rue Abie, en allant vers l'ouest, sur une longueur de 300 pieds, au cout de \$1150.00.

Resolu D'aprouver la pose de la dite conduite, le montant ci-dessus devant etre impute sur le credit vote, pour la pose de conduites principales.

27274 Soumise une communication de M. M. St. Germain et Cie, au sujet d'une legiere de terrain, appelee nord a M. Melbrock Labrie, et situee au coin des rues Notre Dame et St. Marguerite.

Resolu D'aprouver la dite police, et de retourner a la Compagnie du Tunnellaire sa premiere police et a M. Moan sa garantie personnelle.

26991 Soumise une interpellation de M. l'Ecuyer Pauze au sujet de l'etablissement d'une ligne de tramways, dans le quartier Cote des Neiges.

Resolu D'aprouver la dite police, et de retourner a la Compagnie du Tunnellaire sa premiere police et a M. Moan sa garantie personnelle.

27182 Soumis un rapport au Député Ingénieur en Chef, recommandant de continuer le contrat de M<sup>o</sup> Cousineau, pour la fourniture de la presse à broder, pour l'année, aux mêmes conditions que celles mentionnées dans son contrat actuel.

Une proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Côté appuyé par M<sup>o</sup> le Commissaire Ainey il est Résolu D' approuver la dite recommandation à la condition que M<sup>o</sup> Cousineau se conforme rigoureusement aux conditions de son contrat.

Soumis le rapport de la Canadian Inspection and Testing Laboratories Ltd sur l'inspection du Funiculaire de la Montagne.

Une proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Ainey appuyé par M<sup>o</sup> le Commissaire Côté il est Résolu De transmettre copie du dit rapport à la Compagnie du Funiculaire, avec instructions de se conformer aux recommandations y contenues, et de donner instructions au Surintendant du Parc Mont Royal de voir à ce que les rapports mensuels d'inspection soient transmis au Bureau des Commissaires, tel que requis par le contrat.

Une proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Côté appuyé par M<sup>o</sup> le Commissaire Ainey il est Résolu Que la séance soit ajournée à 3 heures P. M. ce jour.

Tous motifs rayés nulle Deux voix approuvés bon.  
Ajournement  
M. Mouton

Procès Verbal d'une assemblée du Bureau des Commissaires Tenue le 27 mai 1915 P. M.

Prisents

Son Honneur le Maire M<sup>o</sup> Martin Président  
M<sup>o</sup> M<sup>o</sup> les Commissaires Ainey  
M<sup>o</sup> Dortal d

Une délégué de la Chambre de Commerce, du Board of Trade, et de l' Association des M<sup>o</sup> manufacturiers se présente devant le Bureau, au sujet de l'établissement d'un Bureau de Enseignements.

Au cours des pourparlers, M<sup>o</sup> le Commissaire Côté prend son siège

Une proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Côté appuyé par M<sup>o</sup> le Commissaire McDonald il est Résolu De faire rapport au Conseil, recommandant le vote d'une somme de \$ 7,500.00 pour l'établissement d'un Bureau de Enseignements Municipal.

Soumise une interpellation de M<sup>o</sup> l'Échevin Turcotte, au sujet de la substitution du granit de Stenstead au granit de M<sup>o</sup> gigante, pour la construction de la base de la Bibliothèque Municipale.

Une proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Côté appuyé par M<sup>o</sup> le Commissaire Ainey il est Résolu De transmettre au Conseil, en réponse, la lettre de M<sup>o</sup> M<sup>o</sup> Quinlan et Payette sur laquelle, la résolution du Bureau a été prise.



↓ Une proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Voté  
 Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Anney il est  
 Résolu Que la séance soit ajournée le au  
 128 du a 11 heures A.M.  
Ajournement  
 M<sup>re</sup> Mackay

↓ Procès Verbal d'une assemblée du  
 Bureau des Commissaires  
 Tenue le 28 mai 1915 A.M.  
 Présents

Son Honneur le Maire M<sup>re</sup> Martin. Président  
 M<sup>re</sup> M<sup>re</sup> les Commissaires Voté  
 Sibert  
 M<sup>re</sup> Donald.

Pour faire suite à la résolution  
 du Bureau, en date du 21 mai  
 à l'effet de voter une somme de  
 \$ 4,200.00 pour payer les honoraires  
 de deux experts, à raison de  
 \$ 30.00 chacun, pour chaque cause  
 dans 70 causes, au sujet des  
 réclamations, pour changements  
 de niveau de mer.

Une proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Sibert  
 Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Voté il est  
 Résolu Que M<sup>re</sup> M<sup>re</sup> J. Charpentier et J. E. Cusé  
 soient nommés pour agir comme  
 experts, pour les fins et aux con-  
 ditions ci-dessus mentionnées.

27024 Soumis un rapport du Député  
 Ingénieur en Chef, au sujet de  
 l'inspection pratique en dessous  
 des rails de la Compagnie des  
 Tramways, au coin des rues Chamblé  
 et Ontario.

Une proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Voté  
 Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Sibert il est  
 Résolu De référer au département en Loi  
 pour rapport.

27290 Soumis un rapport du Député Ingénieur

en Chef recommandant la remise  
à la Compagnie "F. J. Jago Ltee" d'un  
montant de pourcentage de \$ 7,500.00 en  
rapport avec le contrat No 4 Département  
de l'Acadie.

Une proposition de M. le Commissaire votée  
Appuyée par M. le Commissaire McDonald  
P. autoriser la remise du dit montant  
de pourcentage.

26931 Soumis un rapport du Député  
Ingénieur en Chef au sujet du  
côté d'un crédit pour réparer les  
pompes.

Une proposition de M. le Commissaire votée  
Appuyée par M. le Commissaire Hébert  
P. recommander de nouveau  
au Conseil, qu'un crédit de  
\$ 2,000.00 soit voté pour réparations  
aux pompes.

27243 Soumis un rapport du Greffier  
de la Cité, au sujet de la  
cession de rues, faite par l'ins-  
titution des Sœurs M. M. M.

Une proposition de M. le Commissaire votée  
Appuyée par M. le Commissaire McDonald  
P. recommander au Conseil d'amen-  
der sa résolution, en date du  
9 décembre 1912, de façon à accepter  
la cession des "lots Nos 678 et 665 de  
la Paroisse St Laurent, avec droit  
de passage sur le lot No 652" le  
cessionnaire n'étant propriétaire  
que des deux premiers lots et  
n'ayant qu'un droit de passage  
sur le lot en dernier lieu mentionné.

Soumises cinq copies de mandats  
vérifiés par le Contrôleur et Audi-  
teur de la Cité, aux montants

respectifs de \$ 17,429.55 - 31,705.21 - 50,137.92  
829.59 - 12,294.55

Une proposition de M. le Commissaire Hébert  
Appuyée par M. le Commissaire McDonald  
P. en l'autorisant le paiement.

Considérer que il est important  
de suivre de près les travaux  
qui se font sur le Canal de  
l'Acadie, M. le Commissaire  
voté est prié de bien vouloir  
habiter deux ans à l'île le "Bangalou"  
qui autrefois et est habitée par  
M. Jamit.

Une proposition de M. le Commissaire Hébert  
Appuyée par M. le Commissaire McDonald  
En conséquence de prier M. le Commis-  
saire voté de bien vouloir faire  
droit à notre demande.

Soumis des rapports du Surintendant  
des Achats et des Ventes, recom-  
mandant la remise de certains dépôts.

Une proposition de M. le Commissaire Hébert  
Appuyée par M. le Commissaire McDonald  
P. autoriser la remise des dépôts  
suivants:-

1° J. Talpis. \$ 500.00 en rapport avec  
le contrat pour l'achat  
de neuf fer, etc, deux ans  
l'année 1914.

2° F. H. Hopkins Co \$ 50.00 en rapport avec  
la fourniture de perforateurs

3° Desy & Labonté \$ 141.00 en rapport avec  
la fourniture de charbon, du  
côté l'année 1914.

4° J. Patterson Ltd \$ 2,625.00 en rapport avec  
la fourniture et la livraison  
de tuyaux en plomb, plomb en  
saumon et les gâts de plomb  
deux ans l'année 1914.

25993<sup>1</sup> Soumise une requête Nos. pour travaux d'impression requise par les différents départements et effets de papeterie pour le magasin  
 Sur proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Hébert  
 Appuyé par M<sup>o</sup> le Commissaire M<sup>o</sup> Donaldson  
 Résolu D'ajourner la dite requête.

26836 Soumis un rapport du Directeur de l'Assistance Municipale, recommandant d'accepter l'offre de M<sup>o</sup> Madame Forment, de réhabiliter le bail qu'elle détient, sur une propriété, appartenant à la Cité, une P<sup>o</sup> M<sup>o</sup> ontigny Est, moyennant le paiement d'une somme page 135 de \$ 500.00 comme indemnité.

Volume 14 Sur proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Hébert  
 Appuyé par M<sup>o</sup> le Commissaire Voté il est  
 Résolu D'accepter la dite offre, et d'autoriser le paiement, de la dite somme à même le Fonds de Réserve.

26043 Soumis un rapport du département en Loi, au sujet de l'offre d'acheter des terrains, faite par la "Ross Realty Co"  
 Sur proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Hébert  
 Appuyé par M<sup>o</sup> le Commissaire Voté il est  
 Résolu P<sup>o</sup> se référer au Procès verbal des Estimations pour rapport.

Pour donner suite à la résolution du Bureau, en date du 27 mai 1915, a l'effet de recommander au Conseil un certain changement, dans le contrat, pour le passage de certaines rues.  
 Sur proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Voté  
 Appuyé par M<sup>o</sup> le Commissaire Hébert il est

Résolu Sujet à l'adoption, par le Conseil, des rapports ci-dessus mentionnés, de donner instructions au Notaire de la Cité de préparer un nouveau contrat, qui devra être signé par Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité.

Sur proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire M<sup>o</sup> Donaldson  
 Appuyé par M<sup>o</sup> le Commissaire Voté il est  
 Résolu Que la séance soit ajournée au 31 du courant, à 11 heures  
 A. M.

Ajournement  
 M<sup>o</sup> Mackay

Procès Verbal d'une  
Séance spéciale du  
 Bureau des Commissaires  
 tenue dans le Cabinet de  
 Son Honneur le Maire  
 le 28 mai 1915, à midi.

Par consentement unanime du  
Bureau qui est au complet.

La Commission Scolaire Ca-  
 tholique de Montréal, repré-  
 sentée par M. Oscar Groux, Roy,  
 M. M. Les Echevins L. A. Lafontaine  
 Lavoie et Giroux et par  
 M. McLaughlin et par M. Alric  
 Lafontaine, se présente devant  
 le Bureau, au sujet:-

1° De son offre de terrain des  
 indiennes à la Ville de  
 Montréal, et

2° De l'élargissement de la  
 Rue Lafayette

M. L. Echevin Dubau est aussi présent

Après pour parler de  
 part et d'autre

Une proposition de M. le Commissaire Hébert  
 appuyé par M. le Commissaire Côté il est

Résolu D'informer la dite Commission  
 que le Bureau des Commis-  
 saires sera prêt à conclure d'un  
 projet d'arrangement, en  
 vertu duquel la Commission des  
 Ecoles catholiques de la Ville, sur  
 paiement par cette dernière, d'une  
 somme de \$ 30,000.00, le terrain

nécessaire pour la continuation  
 de la rue Robit, jus qu'à la  
 rue Saint Christophe, et la Com-  
 mission des Ecoles catholiques de la  
 Ville de Montréal, le terrain  
 que cette dernière a acquis, pour  
 les fins de l'élargissement de la  
 Rue Lafayette

Gouvernement.  
 M. Mackay

Procès Verbal d'une assemblée du  
Bureau des Commissaires  
Tenue le 31 mai 1915 à 11h.  
Présidents.

Son Honneur le Maire M. Martin Président  
M. les Commissaires Aincy  
Hébert  
McDonald

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert  
Appuyé par M. le Commissaire McDonald  
Résolu que les minutes soient approuvées.

Soumis deux séries de mandats  
vérifiés par le Contrôleur et  
Auditeurs de la Cité, aux  
montants respectifs de \$ 21,391.97  
74,056.71 suivent listes certifiées.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert  
Appuyé par M. le Commissaire McDonald  
Résolu qu'il est autorisé le paiement.

27232 Soumis un rapport de l'Ar-  
chitecte de la Cité, se comman-  
dant d'accorder à la Com-  
pagnie "St Paul Coal & Lumber"  
l'autorisation d'occuper le  
lot portant le No Cad. 3912 Subds 18-19  
du Quartier Emard (No 69 rue  
Monte) pour y recevoir, em-  
magasiner et ceper du bois  
durs, charbon, du foin et du grain.

Sur proposition de M. le Commissaire Aincy  
Appuyé par M. le Commissaire McDonald  
Résolu qu'il est accordé la dite autorisation

Sur proposition de M. le Commissaire Aincy

Appuyé par M. le Commissaire McDonald et est  
Résolu que la résolution du Bureau en  
date du 27 mai 1915, a l'effet d'auto-  
riser la demande de soumission  
publique pour les privilèges de  
l'île Sainte-Hélène et la vente des  
approvisionnement dans l'île Sainte-  
Hélène, soit reconsidérée et annulée  
à toutes fins que de droit.

Il est, et outre  
Résolu que le Surintendant des Parcs  
soit autorisé à demander et à  
recevoir des offres, par écrit, sous  
enveloppe scellée, pour les dits  
privilèges, suivant les dits pri-  
vilèges par le dit Surintendant  
des Parcs.

M. le Commissaire Hébert, désigné

27336 Soumis un rapport du Trésorier  
de la Cité, demandant d'être au-  
torisé à employer temporairement  
dans son Bureau, un certain  
nombre de commis, au salaire  
de \$ 2.00 par jour de travail.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert  
Appuyé par M. le Commissaire McDonald  
Résolu qu'il est autorisé le Trésorier de la  
Cité à employer temporairement  
les commis ci-après mentionnés  
au salaire de \$ 2.00 par jour de  
travail, savoir:

- M. M. Georges D. Cascoan
- R. P. P. P. P.
- Georges Normandin
- M. J. P. P. P.
- L. P. P. P.
- Jenophile Lapointe
- J. Mac Murray

✓ Soumise une communication du Secrétaire de la "Canada Steamship Lines Limited" datée le 28 mai 1915, transmettant dans une autre communication, portant la même date, les conditions auxquelles elle devra faire le Service de la Traversée de l'Île Sainte-Hélène, et qui devront faire la base du contrat à intervenir, entre la Cité et la dite Compagnie. Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Airey Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Mc Donald il est Résolu que le contrat, pour la traversée de l'Île Sainte-Hélène soit accordé à la "Canada Steamship Lines Ltd" pour l'année courante aux conditions énumérées, dans la communication ci dessus mentionnée et que Son Honneur le Maire et le Greffier soient priés de signer ledit contrat.

Résolu

27318 Soumis un rapport du Surintendant des Ports, informant le Bureau que la Commission du Harre refuse d'exécuter certains travaux de réparations, au quai de l'Île Sainte-Hélène, à moins d'avoir été au préalable payés, du montant dû, pour le loyer du dit quai, pour les années 1913 et 1914.

Résolu

Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Airey Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Hébert il est Résolu d'informer la Commission du Harre que le Contrôleur et Auditeur de la Cité a à sa disposition les montants requis pour payer le montant qui lui est dû, et qu'il paiera ce montant, dès que le

✓ contrat entre la Commission du Harre et la Cité, concernant le quai de l'Île Sainte-Hélène, aura été signé.

Soumis des rapports du Surintendant des Achats et des Postes, recommandant la remise des dépôts ci après mentionnés:-

- 27313 M<sup>lrs</sup> Nelson Freres Fourniture de charbon \$ 341.00
- 27222 Samuel Fisher Ferronnerie 100.00
- 27324 Andrew Paile Fourniture de charbon 441.00

Résolu

Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Hébert Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Mc Donald il est Résolu d'autoriser la remise des dits dépôts

Résolu

Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Hébert Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Mc Donald il est Résolu de recommander au Conseil d'accorder les permis suivants:-

26661 M<sup>lrs</sup> Friedman Freres, permis de garder en place une marquise au-dessus du trottoir de la rue Sainte-Catherine Ouest, en face du No 15.

27066 Succession J. A. Gerthelot, privilège de garder en place une marquise au-dessus du trottoir de la rue Des Commissaires, en face du No 171.

26984 J. A. Côté, permis de garder en place, une marquise ou auvent fixe, au-dessus du trottoir de la rue Des Commissaires, en face du No 173.

M<sup>l</sup> Echevin Denis introduit une délégation d'ouvriers du Quartier Sainte-Marie: il demande que les travaux devant être exécutés, dans ce Quartier, soient commencés sans délai. M<sup>l</sup> E. Echevin Sigura approuve la

la demande ci-dessus.  
 Son Honneur le Maire explique  
 pour quoi les travaux ne sont  
 pas encore commencés et donne  
 l'assurance qu'ils commenceront  
 d'ici quelques jours.  
 Au cours des remarques de  
 Son Honneur le Maire, M. le  
 Commissaire Côté prend son siège.  
 Ce dernier, ainsi que ses collè-  
 gues, M. M. les Commissaires McDonald  
 Arney et Hébert prennent la  
 parole et assurent la délégation  
 qu'ils feront tout en leur pouvoir  
 pour que les travaux commen-  
 cent en même de atement et soient  
 poussés avec vigueur.

27311 Soumis un rapport du Député  
 Ingénieur en Chef, recomman-  
 dant de payer à M. Antoine  
 Kelly, une somme de \$ 359.00 repré-  
 sentant la balance due sur  
 son contrat, pour la construction  
 de toitures à la Station de  
 Pompe du Bas Wigoan.

Resolu M. le Commissaire Côté  
 Appuyé par M. le Commissaire McDonald  
 D'autoriser le paiement de la  
 somme ci-dessus.

27309 Soumis un rapport du Député  
 Ingénieur en Chef, recomman-  
 dant de un boursier, à la Com-  
 pagnie S. Laurie, un dépôt, au  
 montant de \$4,777.50 fait en rapport  
 avec son contrat, pour la four-  
 niture de la pompe de 30,000.000 gallons  
 à la Station de Pompe du Bas  
 Wigoan.  
 Sur proposition de M. le Commissaire Côté

Resolu Appuyé par M. le Commissaire McDonald  
 D'autoriser la remise du dit dépôt.

27339 Soumis un rapport du Député Ingi-  
 nier en Chef, transmettant un  
 estimi, pour la reconstruction du  
 passage des rues suivantes, en as-  
 phalte.

Rue	De	A	Montant
Notre Dame	Chauvin	Dehelle	7,220.00
S. Jacques	Couvent	S. Ferdinand	7,220.00
			14,440.00

Sur proposition de M. le Commissaire Côté  
 Appuyé par M. le Commissaire Hébert il est  
 Resolu De recommander au Conseil de voter  
 les crédits ci-dessus pour les fins  
 mentionnés dans le dit rapport.

27226 Soumis un rapport du Député Ingi-  
 nier en Chef transmettant un plan  
 pour la construction d'un mur de  
 soutènement sur l'Avenue Ontario,  
 au pied de l'escalier, au coût de \$850.00

Sur proposition de M. le Commissaire Côté  
 Appuyé par M. le Commissaire Hébert il est  
 Resolu De recommander au Conseil de voter  
 pour la construction du dit mur de  
 soutènement, la somme ci-dessus  
 de \$ 850.00 a été imputée comme suit:  
 \$469.12 sur le Fonds d'Emprunt et la balance  
 saoir \$380.88 par virement, sur la balance  
 disponible de crédits votés pour l'esca-  
 lier de l'Avenue Ontario.

26911 Soumis un rapport du département  
 en Loi, concernant la réclamation  
 de M. M. Peter Lyall & Sons Co Ltd, en  
 rapport avec leur contrat, pour  
 la construction de l'Annexe de l'Hotel  
 de Ville.  
 Sur proposition de M. le Commissaire Arney

Resolu Approuvé par M<sup>o</sup> le Commissaire M<sup>o</sup> Donald il est  
 De payer à M<sup>o</sup> M<sup>o</sup> Peter Lyall & Co., une somme de \$ 12,232.00 en  
 acompte sur le prix de leur  
 contrat, pour la construction  
 de la Annex, pourvu que ce  
 paiement se fasse, sur certifi-  
 cat des Architectes, M<sup>o</sup> Archambault  
 & Haskell, la somme de \$ 2,000.00  
 devant être entre les mains de  
 la Cité, jusqu'à ce que lesdits  
 entrepreneurs aient terminé les  
 travaux, suivant les plans et  
 devis.

26910 Soumis un rapport du Préfet-  
 Ingénieur en Chef, transmettant  
 le profil de l'avenue Wilson  
 au nord de l'avenue Notre  
 Dame de Grâce.

Resolu Une proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Côté  
 Approuvé par M<sup>o</sup> le Commissaire Hébert il est  
 De référer à l'Ingénieur Surin-  
 tendant de la Voirie, avec ins-  
 tructions de faire approuver  
 le dit profil par les propriétaires  
 intéressés, conformément à la  
 Règle 143 des Règles du Bonnet.

23203 Soumis un rapport du Surin-  
 tendant du département des  
 Privilèges, recommandant la  
 réinstallation de M<sup>o</sup> Arthur Nor-  
 mandin, l'un des Inspecteurs  
 de son département, comme em-  
 ployé permanent.

Resolu Une proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Hébert  
 Approuvé par M<sup>o</sup> le Commissaire M<sup>o</sup> Donald il est  
 Que M<sup>o</sup> M<sup>o</sup> Normandin soit  
 réinstallé, comme employé perman-  
 ent, au salaire qu'il avait

lors qu'il fut mis à la retraite, le  
 tout, sujet à l'approbation du Con-  
 trôleur et Auditeur de la Cité, quant  
 aux fonds, et que le Bureau ne  
 excède pas dans la recomman-  
 dation du Surintendant du départe-  
 ment des Privilèges en ce qui  
 concerne l'augmentation de salaire  
 proposée, pour le dit M<sup>o</sup> Normandin.

27238 Soumise une communication de  
 l'Association "Alberna Catholici  
 Association" demandant une sub-  
 vention de la Ville.

Resolu Une proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Hébert  
 Approuvé par M<sup>o</sup> le Commissaire Côté il est  
 De référer au Directeur de l'Assis-  
 tance Municipale pour rapport.

Soumis un rapport de l'Ingénieur  
 Surintendant de la Voirie, trans-  
 mettant un estimateur du coût du  
 passage en asphalte de l'avenue  
 Westgate, entre les avenues Westmont  
 et, Sudhomme.

Resolu Une proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Côté  
 Approuvé par M<sup>o</sup> le Commissaire Hébert il est  
 De référer à l'Ingénieur Surinten-  
 dant de l'Ague pour savoir  
 s'il n'y aurait pas lieu de charger  
 les propriétaires à l'eau, avant de  
 faire le passage de la dite rue.

Resolu Une proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Côté  
 Approuvé par M<sup>o</sup> le Commissaire Hébert il est  
 D'autoriser le Surintendant du  
 département des Egoûts, à commencer  
 la construction de la Section No 1 de  
 l'égout de la rue Atwater, entre  
 la rue Mullens et le Canal  
 Lachine.



Résolu  
 Une proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
 Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Hébert il est  
 Qu'instructions soient données au  
 Député Ingénieur en Chef de donner  
 à qui de droit des ordres précis  
 de façon à ce que les contribuables  
 de la Cité soient employés indifféremment  
 dans les Quartiers ou  
 la Cité exécutés des travaux  
 et de ne pas limiter l'engage-  
 ment des ouvriers à ceux qui  
 s'en font dans tel ou tel quartier.

27301 Soumettre un rapport du Député  
 de l'Ingénieur Supérieur d'art  
 de l'Académie, recommandant  
 d'être ~~soigneusement~~ autorisé à faire  
 installer un appareil de  
 nettoyage dit "Soot Blower" à la  
 chapelle dont le département  
 est à faire l'installation, à la  
 Station du Parc Beauport.

Résolu  
 Une proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
 Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Hébert il est  
 D'accorder l'autorisation de man-  
 die, la somme requise savoir  
 \$ 305.00 à être prise sur la balance  
 disponible du cri de vote pour  
 l'installation de la dite chaudière.

M<sup>re</sup> Windham, délégué par le  
 Gouvernement Britannique pour  
 faire l'engagement de travailleurs  
 qui désirent aller travailler  
 en Angleterre, pour le compte  
 du Gouvernement est présent  
 devant le Bureau et demande  
 que la Cité l'aide dans son  
 travail.

Une proposition de M<sup>le</sup> Commissaire ~~M<sup>le</sup> Dond~~  
 Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Arney il est

Résolu  
 que le Secrétaire du Bureau soit  
 prié de charger l'un des membres  
 de son Personnel de recevoir les  
 demandes d'emploi et de fournir  
 tous les renseignements nécessaires.

Résolu  
 Une proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
 Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Hébert il est  
 Que la résolution du Bureau, en  
 date du 15 mai courant, concernant  
 la construction de la fosse "Imhoff"  
 au Bureau du Rainbeau, soit  
 reconsidérée et annulée, et que  
 l'engagement Supérieur d'art des  
 Egoûts receive instructions de pro-  
 céder à l'installation de la dite  
 fosse immédiatement.

27329 Soumettre un rapport du Député  
 Ingénieur en Chef, recommandant  
 de rembourser à M<sup>re</sup> M<sup>re</sup> Chiffé & Labelle  
 un montant de pourcentage de  
 % 457.51 en rapport avec la cons-  
 truction d'un égout sur la rue  
 Albert, du Officier de la Cité  
 Saint Laurent à la rue Perri.

Résolu  
 Une proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
 Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Hébert il est  
 D'autoriser le remboursement du dit  
 montant de pourcentage.

27331 Soumettre un rapport du Député  
 Ingénieur en Chef, sur l'avis  
 signifié à la Cité, par la "Montreal  
 Public Service Corporation" de son  
 intention d'ériger des poteaux sur  
 l'Avenue Lafleur, la rue M<sup>re</sup> au  
 les rues Chapleau, Amity, Prince  
 Arthur et Saint Laurent.

Une proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
 Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Hébert il est

Resolu De recommander au Conseil de legaliser par une autorisation ecrite la pose de poteaux aux faux conditions ordinaires.

27333 Soumis un rapport du Depute Ingenieur en Chef, sur les avis signifiés a la Cite, par la Montreal Light, Heat & Power Co de son intention d'eriger des poteaux, dans les rues D'Archeveque, Visitation, Pleins Montcalm.

Resolu De recommander au Conseil d'accorder les permis demandes aux conditions ordinaires

27332 Soumis un rapport du Depute Ingenieur en Chef, concernant les avis signifiés a la Cite, par la "Montreal Public Service Corporation" de son intention d'eriger des poteaux dans les rues St Denis, Fabre que, Montcalm, Cherrier, Cabot, Jobitte, Judge, Maisonneuve et St Joseph.

Resolu De recommander au Conseil d'accorder les permis demandes aux conditions ordinaires.

Soumis un rapport du Surintendant des Marchés, informant le Bureau que la société existant entre M. M. M. Lecker & S. Trichten a été dissoute, et recommandant que le dit M. Trichten signe seul le bail, pour l'Etat

postant les Nos 14-15 a l'interieur du Marché Saint Antoine.

Resolu D'approuver la dite recommandation.

27270 Soumis un rapport du Surintendant des Marchés, recommandant d'autoriser le transport du bail de M. M. Komongie & Tongal a M. Frank Farmer, pour l'Etat postant le No 31 situe a l'interieur du Marché Saint Antoine.

Resolu D'autoriser le transport du dit bail aux conditions ordinaires.

27070 Soumis un rapport du département des Marchés, recommandant que le bail de l'Etat postant les Nos 50-50 1/2 du Marché Bonsecours soit transporté de M. Gideon Lanthier a M. Abouamra Kouvi.

Resolu D'autoriser le transport du dit bail.

Soumise une communication de M. L. Hersey, recommandant la nomination de Melle Pinerton comme surveillante du Terrain des Jeux du Barre Dufferin.

Resolu De référer au Surintendant des Parcs et au Surintendant des Terrains de Jeux, pour rapport

27307 Soumis un rapport du Surintendant

des Marchés, recommandant le transport du bail de l'état portant le No 18 du Marché Saint Laurent de M. Napoléon Lajeunesse à M. Léonard Forget.

Une proposition de M. le Commissaire Ainey appuyée par M. le Commissaire M. Desbailleur  
 Résolu D'autoriser le transport du dit bail.

M. L. Avocat A. Brossard de la société légale, Leblanc, Brossard & Forget, se présente devant le Bureau, au sujet du règlement de la réclamation de M. Madame et de Mesdemoiselles Rougie.

Après pourparlers, M. Brossard s'engage à faire une proposition de règlement par écrit.

Soumis des mandats, vérifiés par le Contrôleur et Auditeur de la Cite, au montant total de \$ 8.042.62, suivant liste certifiée.

Une proposition de M. le Commissaire Hébert appuyée par M. le Commissaire Bote, il est  
 Résolu D'ent autoriser le paiement

25724 Soumis un compte, au montant de \$ 220.00, pour services rendus, par M. F. H. Temple, comme Recorder Supplément du 3 au 29 mai courant.

Une proposition de M. le Commissaire M. Donald appuyée par M. le Commissaire Ainey il est  
 Résolu D'autoriser le paiement du dit compte En Fonds de Réserve.

27149 Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef, concernant le

passage de la rue Saint Antoine entre les rues Atwater et De Courcelles, et de la rue St Pierre, entre la Rivière Saint Pierre et la rue Saint Jacques.

Une proposition de M. le Commissaire Bote appuyée par M. le Commissaire Hébert il est  
 Résolu D'autoriser le Député Ingénieur en Chef à faire exécuter les travaux de passages ci-dessus à la journée.

26841 Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef, transmettant les plans et l'estime des travaux à être exécutés pour l'élargissement du tunnel de la rue Saint Denis.

Une proposition de M. le Commissaire Bote appuyée par M. le Commissaire Hébert il est  
 Résolu D'offrir au département en Loi pour savoir si la Cite peut prendre possession du terrain requis, en déposant au Bureau du Procureur, le montant de l'évaluation municipale, plus 20% au plus, ou s'il faut au préalable, expropriation le dit terrain.

26539 Soumis un rapport du département en Loi, concernant la plainte faite par le Conseil des Métiers et du Travail contre la "Cook Construction Co"

Une proposition de M. le Commissaire Ainey appuyée par M. le Commissaire M. Donald il est  
 Résolu D'offrir M. Cook ou son représentant officiel de venir contester le Bureau, à 3 heures, demain après midi, le 1<sup>er</sup> juin, et d'informer le Conseil des Métiers et du Travail

conformément au rapport au  
rapport du département en  
Loi, et à la présente résolution  
du Bureau.

M. le Commissaire Hebert donne  
avis de motion que demain  
il proposera d'accorder à  
M. Desmarès, le contrat pour  
les privilèges de l'Île Sainte  
Hélène, au prix de \$3000.00.

Sur proposition de M. le Commissaire Lotté  
Appuyé par M. le Commissaire Hebert il est  
Résolu que la séance soit ajournée à  
2 heures P.M. demain le 1<sup>er</sup> juin 1915.  
Tous motifs rayés nuls.

Gouvernement

L. Laplante Hebert

Procès Verbal d'une assemblée du  
Bureau des Commissaires

Tenue le 1<sup>er</sup> juin 1915 P.M.

Présents

Son Honneur le Maire M. Carter Président  
M. M. les Commissaires A. A. A.  
M. Donald

Sur proposition de M. le Commissaire McDonald  
Appuyé par M. le Commissaire Chénay il est  
Résolu que les minutes soient approuvées

27353 Soumis un rapport du Surin-  
concernant tendant des Edifices Municipaux  
la solennité à prendre \$125.00 à même les  
la Fête Dieu érigée de son département.

Sur proposition de M. pour décorer l'Hotel de Ville  
M. le Commissaire Chénay l'occasion de la solennité de  
Appuyé par M. la Fête Dieu, sujet à l'appro-  
M. le Commissaire bation du Contrôle et Auditeur  
M. Donald, il est de la Ville.

Résolu, qu'autorisé  
le Surin dans ce  
Edifices Municipaux  
Le Bureau procède à l'ouver-  
ture des soumissions reçues, pour  
la vente des rafraichissements  
et pour l'exploitation des jeux  
et Amusements dans l'Île Sainte  
Hélène.

- Les soumissions ont été comme suit:-
- E. Larocheau \$1.500.00 pour un privilège de 5 ans  
pas de chèque
- M. Labranche \$3500.00 pour un privilège de un an  
chèque de \$2000.00
- M. Desmarès \$3000.00 pour un an.

Son Honneur le Maire demande  
au soumissionnaire M. Labranche,  
s'il est en état de donner des

garantie, pour le paiement  
de la balance de sa soumission  
savoir: \$ 1.500.00.

M. Labranche répond dans  
l'affirmative et le Bureau  
ajourne à demain, le 2 cour. ant.  
à 11 heures A. M. la discussion  
sur les dites soumissions.

27315 Soumis un rapport du Chef  
du département des incendies  
transmettant la résignation  
du pompier James Appinord.  
Sur proposition de M. le Commissaire McDonald  
Appuyé par M. le Commissaire Ainey il est  
Résolu D'accepter la dite résignation.

27328 Soumis une communication de  
M. M. E. & A. S. Maxwell les archi-  
tectes du Monument Bartier,  
en rapport avec le contrat  
accordé à M. J. Gouret, pour  
les travaux en granit.  
Sur proposition de M. le Commissaire Ainey  
Appuyé par M. le Commissaire McDonald  
Résolu D'infirmer au Département  
en Chef et au département en  
Loi pour rapport et direction.

27334 Soumis un rapport de l'Ar-  
chitecte de la Ville, recommandant  
de permettre à M. Arthur Lamy  
d'occuper le lot portant le No.  
Cad. partie 113 du quartier Laurent  
(No 754 Boulevard Laurent) pour  
y recevoir, emmagasiner et vendre  
de la gazoline, dans un réservoir  
souterrain.  
Sur proposition de M. le Commissaire Ainey  
Appuyé par M. le Commissaire McDonald  
Résolu D'accorder ledit permis.

25856<sup>1</sup> Soumis un rapport du département  
en Loi, concernant certaines accu-  
sations portées contre des Officiers  
du département de Police.  
Sur proposition de M. le Commissaire McDonald  
Appuyé par M. le Commissaire Ainey il est  
Résolu D'informer le Conseil, conformément  
au dit rapport, en réponse à l'inter-  
pellation de M. l'Échevin P. Hémond  
en date du 15 mars 1915.

26539 Soumis un rapport du Directeur  
du Bureau Municipal d'Hygiène  
et de Statistique, concernant l'état  
sanitaire des camps de la "Cook  
Construction Co."  
Sur proposition de M. le Commissaire Ainey  
Appuyé par M. le Commissaire McDonald  
Résolu Que ledit rapport soit reçu, et que  
copie en soit transmise au Conseil  
Central des Médecins et du Travail.

27354 Soumis un rapport du Surintendant  
des Edifices Municipaux, recomman-  
dant de remplacer temporairement  
M. Harry Shuttford, gardien du  
Pain de l'Île Sainte-Hélène, par  
M. Arthur Lapointe, présentement  
gardien du Pain Emard et de  
remplacer ce dernier, temporairement  
par M. M. Guérard.  
Sur proposition de M. le Commissaire Ainey  
Appuyé par M. le Commissaire McDonald il est  
Résolu D'approuver les changements recom-  
mandés dans ledit rapport.

27297 Soumis un rapport de l'Architecte  
de la Ville, recommandant de  
permettre à M. Alphonse Dubois  
d'occuper le lot portant le No.  
Cad 137, Subd 35 du quartier Laurier

Que Colomides) pour y avoir em-  
magasinés et vendus du bois charbon etc.  
Ses propositions de M<sup>le</sup> Commissaire Aney  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire M<sup>o</sup> Donald il est  
Résolu D'aprouver le dit permis.

27299 Soumis un rapport du Surinten-  
dant de Police, recommandant  
que le nombre de coches pou-  
voant se tenir au Poste situé à  
l'angle des rues Sherbrooke et  
Jeanne Mance soit augmenté de  
12 à 13.

Ses propositions de M<sup>le</sup> Commissaire M<sup>o</sup> Donald  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Aney il est  
Résolu De demander au Conseil l'auto-  
risation de faire le changement  
recommandé par le dit rapport.

27184 Soumis une communication de  
l'Association "Campagne d'Améli-  
orations de la Ville" et on a vu  
les ennuis causés par le commerce  
des chiffonniers, dans lesuelles.

Ses propositions de M<sup>le</sup> Commissaire M<sup>o</sup> Donald  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Aney il est  
Résolu De transmettre copie de la dite  
communication au Surintendant  
de Police et au Surintendant  
du Service de l'Incinération  
avec instructions de faire appli-  
quer les règlements.

27116 Soumis le rapport annuel  
du département de l'Incinéra-  
tion, avec instructions pour l'ex-  
ercice de 1914.

Ses propositions de M<sup>le</sup> Commissaire M<sup>o</sup> Donald  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Aney il est  
Résolu De recevoir le dit rapport, et de  
le transmettre à qui de droit.

pour impression  
M<sup>le</sup> le Commissaire Hébert prend son siège.

27298 Soumis un compte de M<sup>o</sup> A. Desjardins  
pour dépenses sténographiques, prises  
en Voud du Recours des Indes: A. Bot-  
mandin

Ses propositions de M<sup>le</sup> Commissaire M<sup>o</sup> Donald  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Aney il est  
Résolu D'aprouver le paiement du dit  
compte, au montant de \$13.50 En  
Fonds de Réserve.

Ses propositions de M<sup>le</sup> Commissaire Hébert  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Aney il est  
Résolu Que la résolution du Conseil en  
date du 23 avril 1915 a l'effet d'ac-  
corder les contrats, pour la four-  
niture et la livraison de la pierre  
à macadamiser, soit amendée comme  
suit:-

A l'item "Je Gravel" en ajoutant le mot "Syantite"  
D<sup>o</sup> "De Lormier Quarry Co" en ajoutant  
après les mots Pierre à macadamiser  
les mots suivants: Syantite ou Pierre  
Rouge.

D<sup>o</sup> "John L. Poupord" en ajoutant après  
les mots, Pierre à macadamiser les  
mots suivants: Pierre calcaire grise

D<sup>o</sup> "Anderson & St. Marie Co" en ajoutant  
après les mots Pierre à macadamiser  
les mots suivants: Pierre calcaire grise

D<sup>o</sup> "C. H. Mores Co Ltd" à la fin de  
la dite résolution, en ajoutant  
après les mots Pierre à  
macadamiser les mots suivants  
Syantite ou Pierre Rouge

Soumis une communication du  
Président Givens et de la Société Saint

Jean Baptiste de Montréal, concernant la célébration du 3<sup>ème</sup> Centenaire de la première messe célébrée sur l'île de Montréal.

Résolu

Une proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Aubrey appuyée par M<sup>le</sup> Commissaire Hébert il est que le Bureau accorde avec plaisir les différentes demandes contenues dans la dite communication et que copie d'elle soit transmise au Surintendant du Parc Mont Royal, au Surintendant des Parcs et au Surintendant de Police, avec instructions de faire droit à ces demandes, en ce qui les concerne respectivement.

27191

Soumis un rapport du Deputy Ingénieur en Chef, informant le Bureau qu'il y a eu erreur dans la date fixée pour la réception et l'ouverture des commissions pour les travaux à faire, en rapport avec la construction du système électrique extérieur, doit faire partie du système de filtration (contrat No 5) et le commandant de changer la date du 13 juin (jour de dimanche) qui a été fixée pour le 15 juin.

Résolu

Une proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Aubrey appuyée par M<sup>le</sup> Commissaire Mc Donald il est approuvé la dite recommandation et d'annuler la résolution du Bureau en date du 26 mai 1915, en changeant la date du 13 juin pour le 17.

Soumis des mandats, vérifiés par le Contrôleur et Auditeur de la Ville, au montant total de \$ 24,747.96

Résolu

suivant liste certifiée  
Une proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Hébert appuyée par M<sup>le</sup> Commissaire Mc Donald il est approuvé le paiement.

M<sup>re</sup> F. J. Kerr, de la "Cook Construction Co" se présente devant le Bureau en rapport avec la plainte faite par le Conseil Central National des M<sup>re</sup>s et du Travail, au sujet des ouvriers employés sur les chantiers de ladite Compagnie.

M<sup>re</sup> Kerr donne des explications et après pour parler, il est prié de voir à ce que le prix de la pension chargée à ces ouvriers soit révisé et de transmettre à M<sup>re</sup> Cook le reçu du Bureau à ce sujet.

M<sup>le</sup> Commissaire Bôté prend son siège au cours de la discussion ci-dessus.

26567

Soumis un rapport du Deputy Ingénieur en Chef, transmettant le rapport des experts nommés, pour faire l'étude des échantillons d'asphalte reçus le 20 avril dernier.

Résolu

Une proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Hébert appuyée par M<sup>le</sup> Commissaire Bôté il est que le dit rapport reste sur la table, pour être pris en considération, à la séance du Bureau devant avoir lieu à 11 heures A.M. le 2 du mois courant.

27356

Soumis un rapport du Deputy Ingénieur en Chef, recommandant que les troisième et quatrième sections de l'égout inter-cités, dans le quartier Laurier (à l'intersection et

autres mes jus qu'à la rue Foreyth),  
représentent une appropriation  
au montant de \$ 77,700.00 dont \$ 58,600.00  
payable par la Cité et \$ 14,100.00 payable  
par les propriétaires, soient faites  
à la journée, et que les première  
et deuxième sections, représentent une  
appropriation de \$ 77,300.00 dont  
\$ 71,400.00 payable par la Cité, et  
\$ 5,900.00 payable par les proprié-  
taires, soient faites par contrat.  
Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Hébert il est  
Résolu D'approver les dites recomman-  
dations, et d'autoriser le Député  
Ingénieur à y donner suite.

Soumis des rapports du Directeur  
de l'Assistance Municipale, re-  
commandant le paiement des  
subventions ci-dessous

27317 Hospice Ste Cunegonde \$500.00  
27316 Bénévolat des Métiers et du Travail 200.00

Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Mc Donald  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Aubry il est  
Résolu D'autoriser le paiement des dites  
subventions.

27240 Soumis un rapport du Député  
Ingénieur en Chef, recommandant  
que les travaux, pour la cons-  
truction de l'égoût de la rue De  
Léves, du Boulevard Rosemont  
Via Saint Jotique, à la rue  
Frontenac, soient faits à la jour-  
née.

Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Hébert il est  
Résolu D'accorder l'autorisation demandée.

27346 Soumis un rapport du Député Ingénieur

en Chef, recommandant que le  
montant retenu, comme garantie sur  
le passage fait par les "Sully As-  
phaltum Paving Co" sur la rue  
De Gaspe, entre les rues Mc Guire et  
D'Arbois, et sur la rue Oberville, entre  
la rue Marie Anne et le Tunnel,  
soit remboursé à la dite Compagnie.  
Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Hébert il est  
Résolu D'autoriser le paiement du dit mon-  
tant de garantie.

27321 Soumis une requête, concernant  
l'installation des bancs, au centre  
du Boulevard Saint Joseph, à  
l'ouest de la rue Saint Denis.  
Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Aubry  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Mc Donald il est  
Résolu D'autoriser le paiement du dit  
montant de garantie.  
De référer au Surintendant des  
Travaux pour rapport.

26212 Soumis un rapport du Député  
Ingénieur en Chef, recommandant  
que les travaux de passage de  
la rue Notre Dame Est, côté nord,  
sur toute l'étendue du Quartier  
Mercur, soient exécutés à la  
journée.

Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Côté  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Hébert il est  
Résolu D'approver la dite recomman-  
dation et d'autoriser l'exécution  
des dite travaux à la journée.

27344 Soumis un rapport du Député  
Ingénieur en Chef, recommandant  
que les balais disponibles de  
la dite cité, pour la construction



d'égouts, représentant un montant total de \$ 119,400.50, soient appliqués à la construction et à la reconstruction d'égouts dans différentes rues, le tout sous les détails mentionnés dans le présent rapport.

Resolu  
 26597 Une proposition de M. le Commissaire Lotté appuyée par M. le Commissaire Hébert il est résolu d'approuver la dite recommandation et de faire rapport au Conseil, en conséquence.

26597 Soumis un rapport du Directeur de l'Assistance Municipale, concernant la demande de remise des loyers faite par M. Timothy Hébert.

Resolu  
 26597 Une proposition de M. le Commissaire Airey appuyée par M. le Commissaire Hébert il est résolu d'autoriser le Surintendant des Edifices Municipaux à accéder au dit M. Hébert, à sa discrétion, au delai pour le paiement de son loyer.

21363 Soumis un rapport de l'Ingénieur en Charge du département des Eaux, transmettant un projet d'aménagement, pour le drainage de la Ville de Cartierville, dans l'égout collecteur du quartier Notre Dame de Grâce.

Resolu  
 26597 Une proposition de M. le Commissaire Lotté appuyée par M. le Commissaire Hébert il est résolu d'affirmer au département en Loi pour rapport.

27319 Soumise une communication de la "Bell Telephone Co" demandant l'autorisation d'ouvrir un certain nombre de rues, pour y installer des conduites souterraines.

Resolu  
 26597 Une proposition de M. le Commissaire Lotté appuyée par M. le Commissaire Hébert il est résolu d'affirmer à la Commission des Services Electriques pour rapport.

Soumise une communication du "Club Quinix de la Pointe St Charles" demandant que le Gai de la rue Hebernia soit ouvert, durant tout le cours de l'année.

Resolu  
 26597 Une proposition de M. le Commissaire Airey appuyée par M. le Commissaire M. D'Amphibios il est résolu d'affirmer au Surintendant des Edifices Municipaux pour rapport.

27003 Soumis un rapport du département en Loi, concernant la publication des annonces, dans le "Provil".

Resolu  
 26597 Une proposition de M. le Commissaire Hébert appuyée par M. le Commissaire Lotté il est résolu d'approuver la dite résolution du Bureau en date du 20 mai 1915, que le journal "Le Provil" soit mis sur le même pied que les autres journaux quotidiens, en ce qui concerne la publication des annonces de la Ville.

26842 Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, concernant les prétentions de la "Mellon & Co" qui pose de un établissement sur la rue McGill, et qui se plaint du fait que la Ville cause des dommages à sa bâtisse en construisant un égout, à cet endroit.

Resolu  
 26597 Une proposition de M. le Commissaire Airey appuyée par M. le Commissaire Lotté, il est résolu d'affirmer au département en Loi pour direction.

✓ Soumission une offre, faite par M. J. Lamorne, aff. la "Canada Steamship Lines Ltd" et transportée par cette dernière à la Cité, concernant la vente des abris construits sur le Quai de l'Île Sainte-Hélène.

Résolu

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey appuyée par M. le Commissaire M. Sobalshin. P. signifie au Surintendant des Travaux pour rapport.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert appuyée par M. le Commissaire Lotté il est P. en autoriser le paiement.

Résolu

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert appuyée par M. le Commissaire Lotté il est P. en autoriser le paiement.

Résolu

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert appuyée par M. le Commissaire Lotté il est P. approuver les acquisitions suivantes:  
Voie (Division Wood) Nos 207-209-210-211-212-213-214-215  
Voie (Division Ouest) Nos 61-65-66-67-68  
Égouts P. " 42-43-44  
Parcs (Parc Mont Royal) " 29-30  
Marchés No 52  
Sous-voies le No " " "  
Allées des Nos 381-382-383-384-385  
386-387-389-390-391-392-393-394-395  
396-397-398-399-401.  
Parcs (Parc Lafontaine) Nos 134-135-136  
Bâtiments Municipaux Nos 103-104  
Pavés Nos 96-97-98-99  
Inas des Nos 121-122-123-124-125  
Sous-voies No 74.  
Voie (Division Est) Nos 76-77-78-79-80

✓ Attendu qu'il est de l'intérêt de la Cité et de ses contribuables de modifier les dispositions du règlement No 210 intitulé "Règlement concernant la construction et la mise en opération d'un chemin de fer électrique dans les rues de la Cité de Montréal, par la Compagnie de Chemin de Fer Urbain de Montréal" telles qu'amendées par diverses résolutions, ainsi que les clauses et conditions du contrat passé le 8 mars 1893, devant M. le C. M. ou M. P. de la Cité de Montréal et la dite Compagnie, et ce afin de permettre à cette dernière d'améliorer et de développer les moyens de transport actuel, qu'il soit

Résolu

P. de faire rapport au Conseil recommandant que certains articles et sections du dit règlement et du dit contrat soient modifiés comme suit:  
1- Article 1 du contrat (section 1 du règlement) à modifier) la Compagnie pourra transporter dans des chars spécialement adaptés à cette fin des marchandises et des malles dans les limites de la Cité, sauf entre 7 heures et 9 heures de l'avant midi et entre 4.30 heures et 7 heures de l'après midi, mais elle ne pourra le faire durant ces heures prohibées sans le consentement de l'Ingénieur en Chef de la Cité et après l'approbation du Bureau des Commissaires de la Cité.  
A La Cité des tramways de Montréal y compris les compagnies qu'elle contrôle ou des compagnies subsidiaires renonce à toutes les franchises qu'elle possède dans le territoire

borné à l'ouest par une ligne tirée le long de la limite (arrestée de la ci-dessus (celle de Lachine) et prolongée vers la Rivière des Prairies jusqu'à un point sur la limite boréale actuelle du Village de Charterville, borné au sud par le fleuve Saint Laurent, borné à l'est par une ligne tirée le long de la limite boréale du Quartier Longue Pointe (Métro) de la Cité de Montréal et prolongée vers la Rivière des Prairies jusqu'au point où se trouve actuellement le terminus de la ligne de la compagnie et borné au Nord par la Rivière des Prairies ou comme il est indiqué sur la carte ci-jointe sous le nom "Plan P" septembre 1914.

(A) La dite Compagnie des tramways et les compagnies subsidiaires ou qu'elle contrôle devront renoncer aux franchises qu'elles ont actuellement dans la partie du susdit territoire comprises dans la Cité de Montréal le jour de la signature du nouveau contrat à être passé entre la Cité et la dite Compagnie, et elle devront renoncer aux franchises qu'elles ont dans les municipalités comprises dans le dit territoire mais ne faisant pas partie de la Cité de Montréal dès que les dites municipalités auront été annexées à la Cité.

(B) En sus de la renonciation à ses franchises, comme il est dit ci-dessus, la Compagnie et les

compagnies subsidiaires ou qu'elle contrôle devront renoncer au privilège d'exemption de taxes dont elles jouissent dans toutes les municipalités comprises dans le territoire indiqué sur le plan "P" et faisant actuellement partie de la Cité de Montréal, et dans les municipalités comprises dans le dit territoire mais ne faisant pas actuellement partie de la Cité de Montréal, le dit privilège d'exemption de taxes prendra fin dès que les dites municipalités auront été annexées à la Cité "P". Lorsque un territoire non compris dans les limites ci-dessus mentionnées sera annexé à la Cité, les franchises que la Compagnie possède dans ce territoire et, même, se trouveront annulées par le simple fait de l'annexion dudit territoire à la Cité, et le contrat principal entre la Cité et la Compagnie devra être applicable au nouveau territoire relativement à toutes matières sauf les prix de transport. Le supplément de prix de transport à payer dans tel territoire en dehors des limites sus-mentionnées sera déterminé par la Cité et la Compagnie de gré à gré, mais dans le cas où la Cité et la Compagnie ne pourraient en venir à une entente sur ce point, la question de l'excédent sur le prix de transport payable dans les limites de la Cité, que la Compagnie aura le droit d'exiger, sera soumise à la Commission des Services d'Utilité Publique, dont la décision sera

pas

borné à l'ouest par une ligne tirée le long de la limite (ouest de la ci-devant Ville de Lachine) et prolongée vers la Rivière des Prairies jusqu'à un point sur la limite la plus actuelle du Village de Cartierville, borné au sud par le fleuve Saint-Laurent, borné à l'est par une ligne tirée le long de la limite nord-est du Quartier Longue Pointe (Mercur) de la Ville de Montréal et prolongée vers la Rivière des Prairies jusqu'au point où se trouve actuellement le terminus de la ligne de la compagnie et borné au Nord par la Rivière des Prairies ou comme il est indiqué sur la carte ci-jointe mais que "Plan P" septembre 1914.

(P.) La dite Compagnie des tramways et les compagnies subsidiaires ou qu'elle contrôle devront renoncer aux franchises qu'elles ont actuellement dans la partie du susdit territoire comprises dans la Ville de Montréal le jour de la signature du nouveau contrat à être passé entre la Ville et la dite Compagnie, et elle devront renoncer aux franchises qu'elles ont dans les municipalités comprises dans le dit territoire mais ne faisant partie de la Ville de Montréal dès que les dites municipalités auront été annexées à la Ville.

pas

(O.) En sus de la renonciation à ses franchises, comme il est dit ci-dessus, la Compagnie et les

compagnies subsidiaires ou qu'elle contrôle devront renoncer au privilège d'exemption de taxes dont elles jouissent dans toutes les municipalités comprises dans le territoire indiqué sur le plan "P" et faisant actuellement partie de la Ville de Montréal, et dans les municipalités comprises dans le dit territoire mais ne faisant pas actuellement partie de la Ville de Montréal, le dit privilège d'exemption de taxes prendra fin dès que les dites municipalités auront été annexées à la Ville "P". Lorsque un territoire non compris dans les limites ci-dessus mentionnées sera annexé à la Ville, les franchises que la Compagnie possède dans ce territoire et, éventuellement, se trouveront annulées par le simple fait de l'annexion dudit territoire à la Ville et le contrat principal entre la Ville et la Compagnie devra être applicable au nouveau territoire relativement à toutes matières sauf les prix de transport. Le supplément de prix de transport à payer dans tel territoire en dehors des limites sus-mentionnées sera déterminé par la Ville et la Compagnie de gré à gré, mais dans le cas où la Ville et la Compagnie ne pourraient en venir à une entente sur ce point, la question de l'exci-dant sur le prix de transport payable dans les limites de la Ville, que la Compagnie aura le droit d'exiger, sera soumise à la Commission des Services d'Utilité Publique, dont la décision sera

finale quant aux fins faits.  
 2. Article 9 du contrat (Section 5 du règlement) à ajouter:-

Si dans une rue où les voies de la Compagnie existent, le passage immédiatement à côté de la voie ou entre les rails ou entre les voies de la Compagnie a besoin de réparation à cause de l'existence des rails, la Compagnie devra, sur l'ordre de l'Ingénieur en Chef de la Ville, renouveler ou réparer ledit passage à ses frais sur toute la largeur comprise entre les deux lignes parallèles tirées en dehors des rails les plus éloignées et si, ladite Compagnie ne se conforme pas à cet ordre dans un délai de 10 jours, la Ville pourra renouveler ou réparer elle-même ledit passage et en charger le coût à la Compagnie.

3. Article 12 (Section 43 du règlement No 210) (à modifier) La Compagnie des Tramways devra, d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 1896 construire, établir et mettre en opération les nouvelles lignes de tramways mentionnées sur la liste ci-jointe.

Les franchises et privilèges de la Compagnie seront nuls par le fait même si la Compagnie ne remplit pas cette obligation dans le temps fixé. À l'avenir, lorsque le besoin public le requerra, la Compagnie devra, à la demande de la Ville constructrice, établir et mettre en opération des nouvelles lignes, routes ou circuits.

À défaut d'entente entre la Ville

et la Compagnie à ce sujet, la Commission des Utilités Publiques de Québec décidera si ces nouvelles lignes, routes ou circuits doivent être établis et sa décision sera finale et sans appel.

4. Article 16 du contrat (Section 30 du règlement) (à remplacer)

La Compagnie devra, suivant les instructions de la Ville voir à ce que ses voies ne soient pas couvertes de neige et de glace, et la Ville pourra, si elle le désire, enlever comme elle l'entendra, d'un trottoir à l'autre, toute ou une partie de la neige ou de la glace dans toute rue ou partie de rue où les charrettes sont en opération, y compris la neige tombant du toit des maisons jetée dans ou tombant dans la rue et celle enlevée des trottoirs et jetée dans la rue avec le consentement de la Ville, et la Compagnie sera tenue de payer la moitié du coût de ce travail, le ou avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année et après cette date la Ville chargera un intérêt de 5% sur les sommes dues par la Compagnie.

5. Article 24, 25 du contrat (Sections 22 et 23 du règlement) (à remplacer)

La Compagnie n'aura pas le droit d'exiger un prix de passage effectif entre 5 heures avant midi et 5 heures de l'après-midi et entre minuit et 5 heures de l'avant-midi, la Compagnie aura le droit d'exiger 10 cents. La Compagnie sera tenue de rendre dans tous ses bureaux et tramways des billets valables entre 5 heures de l'avant

midi et minuit, à raison de six pence 25 cents; et elle sera aussi tenue de vendre des billets valables entre 5 heures et 8 heures de l'avant midi et entre 5 heures et 7 heures de l'après midi les jours de semaine, à raison de 8 pence 25 cents; et les jours où les écoles publiques de la Cité et les ateliers seront ouverts, suivant le cas, la Compagnie devra vendre et accepter des enfants d'écoles et des apprentis, sur production d'un certificat de leurs instituteurs ou de leur maître ou patron, suivant le cas, des billets à raison de 10 pence 25 cents, et tout voyageur qui aura payé un prix de passage à quelque ~~un~~ des taux susmentionnés, aura droit à une correspondance, lorsqu'il voyagera dans la même direction, dans la partie du territoire mentionné dans la clause 1 faisant actuellement partie de la Cité de Montréal ainsi que dans les autres parties de tel territoire desquelles elles auraient été annexées à la Cité, sauf entre minuit et 5 heures de l'avant midi, sur les lignes de surface de la Compagnie.

Dans les tramways ou trains de la Compagnie circulant dans les tunnels qui seront construits par la Cité, la Compagnie pourra exiger un prix de passage n'exce dant pas 5 cents en argent entre 5 heures de l'avant midi et minuit et n'exce dant pas 10 cents entre minuit et 5 heures de l'avant midi.

6 Article 6 du contrat (section 38 du règlement) (à modifier)

La Compagnie paiera annuellement à la Cité, à dater du 1<sup>er</sup> septembre 1915, 5% sur le montant total de ses recettes brutes provenant de toute l'exploitation de ses lignes de surface. Le montant que la Compagnie doit payer à la Cité ne devant cependant être jamais moindre que \$ 500,000.00.

7 Article 42 du contrat (section 36 du règlement) (à modifier)

La durée du Contrat ou arrangement entre la Cité et la Compagnie couvrira une période de 30 ans à compter du jour de la signature du présent contrat modifiant les conditions de l'arrangement de 1892.

8 Article 43 du contrat (section 32 du règlement) a été remplacé par ce qui suit:—

La Cité construira, à ses frais, les conduites souterraines ou tunnels pour les lignes de transport rapide et la Compagnie sera tenue de s'en servir pour ses trains ou ses tramways pendant la période de temps qui sera spécifiée ci-après et elle devra payer à la Cité une redevance annuelle égale à l'intérêt payé par la Cité sur le capital dépensé pour la construction des dites conduites ou tunnels. La Compagnie devra pourvoir ces tunnels de toutes les voies et de toutes les choses nécessaires pour l'exploitation et le maintien des dites lignes souterraines et les

serait en excellent état pendant le terme de son contrat avec la Cité pour l'usage des tunnels.

La Cité devra, si elle le juge opportun, commencer et terminer dans le plus court délai possible la construction du premier chemin de fer souterrain au-dessous du Boulevard Saint Laurent, à partir de la rue Pétri jusqu'à la gare du Mount End, et elle devra lorsqu'elle le jugera nécessaire sans l'intérêt public, - une fois que le premier tunnel sera terminé - construire d'autres tunnels pour transport rapide, et la Compagnie sera tenue d'équiper et d'exploiter lesdits tunnels aux termes et conditions sus-mentionnés.

9. La Cité ayant accordé un privilège exclusif pour 10 ans pour l'exploitation d'un service d'autobus dans les limites de la Cité et comme il n'a pas encore été décidé si ce privilège exclusif est encore en vigueur, il est convenu entre la Cité et la Compagnie des Tramways de Montréal que si, sous 5 ans de la date de la signature du contrat, a intervenu entre la Cité et la Compagnie conformément à la présente résolution, la Cité est en position d'accorder tel privilège, la Compagnie des Tramways devra, sous 12 mois de l'avis qui lui sera donné la Cité a cet effet, exploiter un service d'autobus sur certains boulevards où la Cité ne considère pas qu'il est praticable d'établir

des lignes de tramways. Le privilège de passage que la Compagnie pourra exercer sur ses lignes d'autobus sera de 5 cents en largeur. Si la Cité et la Compagnie ne peuvent pas tomber d'accord qu'ant avant boulevard ou parties de boulevard que devront desservir les autobus, la question sera soumise à la Commission d'Utilité Publique de Québec, dont la décision sera finale.

10. La Cité présentera un Bill à la prochaine session de la Législature de Québec afin d'obtenir, tout pour elle que pour la Compagnie, les pouvoirs et l'autorisation nécessaires pour que la Compagnie puisse faire à ses frais les travaux suivants: a. La Compagnie devra, aux fins d'établir un service de tramways à voie double sur la rue Pétri, entre la rue Saint-Denis et le Square Victoria élargir à ses frais la dite rue Pétri à partir de la rue St-Denis jusqu'au Square Victoria.

La Cité présentera un Bill à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, à l'effet d'autoriser la Compagnie à procéder à l'élargissement de la susdite rue, et il sera aussi statué dans le dit bill que la Compagnie aura le pouvoir d'acquiescer les terrains nécessaires pour ouvrir la rue à une largeur de 80

piéde, et la Cite devra, en  
 outre, obtenir pour la Com-  
 pagnie le droit d'acquiescer  
 à l'amiable ou par voie  
 d'expropriation les terrains  
 additionnels indiqués sur  
 un plan qui sera préparé  
 conjointement par la Cite et  
 la Compagnie. Les terrains  
 indiqués sur le dit plan de-  
 viennent donc la propriété de  
 la Compagnie à pres que  
 celle-ci les aura acquiescé à  
 l'amiable ou par voie d'ex-  
 propriation: après l'expropria-  
 tion et après que la Cite aura  
 construit dans la rue Petri  
 tous les ouvrages souterrains  
 qui seront nécessaires, tels qu'i-  
 gouts, conduites d'eau, tuyaux  
 de gaz, conduites etc. la Com-  
 pagnie pavera la rue suivant  
 les plans et devis qui seront  
 préparés par l'Ingénieur  
 en Chef de la Cite et la  
 Compagnie ce sera ensuite  
 la rue de la Cite.  
 B. La Compagnie cons-  
 truisa la 2<sup>ème</sup> voie nécessaire  
 pour former une voie double  
 complète sur la rue Saint  
 Antoine Ouest jus qu'à la  
 rue De Bonnelles, et à cette fin,  
 elle élargira la rue St Antoine  
 à 60 piéde à partir de la rue  
 Du Couvent, jus qu'à la rue  
 De Bonnelles, la Cite devra  
 obtenir pour la Compagnie  
 de la Législature de la  
 Province de Québec, le même  
 privilège d'expropriation des terrains

additionnels et l'expropriation  
 ainsi que les travaux d'élar-  
 gissement et de pavage devant  
 être effectués par la Compagnie  
 aux mêmes conditions que pour  
 la rue Petri.  
 4. La Compagnie contribuera  
 pour une partie de l'intérêt  
 et du fonds d'amortissement des  
 sommes qui pourront être mises  
 à la charge, tant de la Cite  
 que de la Compagnie, pour  
 la construction des tunnels sous  
 les chemins de fer ou de poste  
 élevés au dessus d'iceux sur  
 les rues dans lesquelles la  
 Compagnie aura construit  
 ses voies, lors que les travaux  
 seront ordonnés, cette proposi-  
 tion ne devant pas cepen-  
 dant s'appliquer aux ap-  
 proches et aux terminus  
 des chemins de fer, mais devant  
 se restreindre à ceux de  
 tunnels qui sera fixés par  
 l'Ingénieur de la Compagnie  
 et l'Ingénieur en Chef de la  
 Ville, lais sant subsister les  
 instructions du Bureau des  
 Communes de la Cite. En  
 d'autres termes, il est compris  
 que lors qu'un ou plusieurs  
 des travaux ci dessus men-  
 tionnés sera ordonné soit  
 par la Cite, soit par une  
 autorité compétente, c'est à dire  
 la Commission des Chemins de  
 Fer du Canada ou la Com-  
 mission des Utilités Publiques  
 de la Province de Québec  
 la proportion de tels travaux



qui sera mise à la charge  
bank de la Cité que de la  
Compagnie devra former  
un tout, et la Compagnie  
devra payer la moitié de  
l'intérêt des fonds d'amor-  
tissement nécessaires pour  
couvrir la totalité du coût  
tel que ci-dessus mentionné.

12. La Compagnie devra  
payer à la Cité, le ou avant  
le 15 avril 1916, une somme de  
\$ 150,000.00 pour défrayer le coût  
de la construction de deux  
bateaux pour le service de  
la traversée de l'Île Sainte  
Hélène et pour la construction  
de quais et de débarcadères, et  
de plus, en outre, verser le 1<sup>er</sup>  
avril de chaque année, entre  
les mains du Trésorier de la  
Cité, une somme de \$ 25,000.00  
pour les dépenses du ser-  
vice des bateaux traversiers  
à l'Île Sainte Hélène.

Si un pont est construit entre  
la Cité et l'Île Sainte Hélène  
soit sur l'Île aux Millions  
ou ailleurs, la Compagnie  
devra, si elle obtient la per-  
mission nécessaire, construire  
des voies de tramways sur ce  
pont pour transporter les per-  
sonnes qui désireront se rendre  
à l'Île Sainte Hélène, et ces  
voies seront considérées comme  
faisant partie du réseau de  
la Compagnie et seront régies  
par les dispositions du présent  
arrangement.

La Compagnie continuera à payer

à la Cité la somme de \$ 25,000.00  
par année quand même le service  
des bateaux traversiers serait aban-  
donné. Ladite somme devant être  
employée, dans ce cas, pour l'a-  
mélioration et l'entretien de l'Île  
Sainte Hélène.

13. La Compagnie paiera à  
la Cité en même temps qu'elle  
pourcentage sur ses recettes une  
somme annuelle de \$ 12,000.00 pour  
défrayer une partie du coût de  
l'ajustage des rues.

14. La Compagnie devra si la  
Cité l'exige, faire imprimer et  
lui vendre des livres de billets  
pour l'usage des fonctionnaires  
municipaux qui se servent des  
tramways dans l'exécution de  
leurs fonctions. Des billets seront  
vendus aux prix de passage  
fixés dans le présent contrat.

15. La Compagnie devra prolonger  
ses voies sur le Chemin de  
la Côte des Neiges par le Chemin  
Shakespeare jusqu'au sommet  
du Mont Royal à l'endroit  
qui sera indiqué par la Cité,  
et si des immeubles doivent être  
acquis ou si un droit de pas-  
sage doit être obtenu sur le dit  
Chemin Shakespeare, cette acqui-  
sition ou la proposition devra  
se faire pour ladite Compagnie  
à ses frais, et le terrain acquis  
cède à la Cité pour ladite  
Compagnie gratuitement et  
sans condition.

16. Si la Commission des  
Utilités Publiques de Québec est  
abolie, demande sera faite pour

La Côte au Lieutenant Gouverneur en Conseil de nommer un autre tribunal pour agir comme arbitre dans les cas prévus par le présent contrat.

17. Toutes les clauses et conditions du règlement No 210 et 2 du Contrat passé en 1892 entre la Cité et la Compagnie, non incompatibles avec les dispositions ci-dessus restent en vigueur.

18. Le présent arrangement sera soumis aux électeurs de la Cité de Montréal à la date que le Conseil fixera. Si la majorité des électeurs inscrits pour les listes municipales en vigueur se prononce contre le dit arrangement, il se trouvera pour ce fait nul et de nul effet. Liste des nouvelles lignes a été construite et mise en opération en 1916.

(A) Voie simple sur Chemin de la Côte des Neiges, depuis l'entrée du Métierse jusqu'à la ligne qui existe actuellement sur le Chemin Queen Mary.

(B) Voie simple à partir du Chemin Queen Mary sur le Chemin de la Côte des Neiges jusqu'aux voies du C. P. C.

(C) Voie simple depuis la rue Church sur la rue St Patrick et le Boulevard Montreuil jusqu'à la rue Allard.

(D) Voie simple depuis la rue St Dominique sur la rue Isabell et le Boulevard Saint Laurent jusqu'au Chemin Crimazie.

(E) Continuation de la voie double

sur la rue Notre Dame jusqu'à la limite est de la Cité.

(F) Voie simple depuis l'avenue Capineau sur le Boulevard Roumont jusqu'au Chemin Saint Michel.

(G) Voie simple à partir de la rue Centre sur l'avenue Atwater, les rues St Patrick, Dubouge, Gladstone et Archibald jusqu'à l'avenue Church.

(H) La Compagnie devra prolonger sa voie sur la rue Masson, depuis la 4<sup>me</sup> Avenue jusqu'à la ligne existante de l'avenue Pie IX.

6. Un service de tramways devra être établi sur la rue Royce aussitôt que la dite rue sera ouverte à la circulation entre Maisonneuve et Titreaultville pour le bénéfice de la population du Parc Terminal et de Titreaultville et pour établir des voies de communication entre Maisonneuve et Titreaultville.

7. Aussitôt que les tunnels ou voies illoies traversant les chemins de fer, et suggérées par l'ingénieur de la Cité auront été construites, la Compagnie devra commencer et compléter dans les six mois qui suivront, des voies de tramways sur les rues suivantes:

(a) Depuis la rue Wellington sur les rues Charles Boit, Centre et Atwater jusqu'à la rue Saint Jacques.

(b) Continuation de la voie sur la rue Davidson, depuis la rue Ontario.

que qu'à la rue Notre Dame  
N<sup>o</sup> 1. Depuis la gare Abentais  
jusqu'à la rue Palmont, en  
passant dans une rue nou-  
velle qui sera parallèle ou  
presque parallèle au Boulevard  
Gambetta.

P<sup>o</sup> 1. Etablir une jonction avec la  
voie sur la "Gare" depuis la  
rue Saint-Affroine à la Rue Nou-  
velles jusqu'à la rue Notre  
Dame.

E. Prolonger ses voies sur le  
chemin de la Côte des Neiges  
jusqu'au sommet du Parc Mont-  
Royal à l'endroit que la Côte  
designera.

M<sup>o</sup> le Commissaire M<sup>o</sup> Donald  
adresse quel ques remarques  
puis il propose.

Appuyé par M<sup>o</sup> le Commissaire Côté, et  
il est

Résolu que le Trésorier reçoive ins-  
tructions de faire rendre les  
comptes, par la Compagnie  
des Tramways, pour le bilan  
courant, en vertu de l'article  
35 du Règlement 210 et que cette  
reddition soit conforme à la clause  
du Règlement qui gouverne  
l'obtention de ces renseignements.

M<sup>o</sup> le Commissaire M<sup>o</sup> Donald donne  
avis qu'à la prochaine séance,  
que le Bureau tendra sur la  
question des Tramways, (le 2<sup>e</sup> juin  
prochain, à 3 heures P. M.) il  
proposera une résolution, à l'effet  
de garantir, à la Compagnie des  
Tramways, tout l'argent nécessaire

pour le prolongement de lignes  
dans les Quartiers centraux  
qui réclament le service des  
Tramways, que la Ville de  
Montréal offre de garantir l'ar-  
gent nécessaire, ou que la Com-  
pagnie des Tramways réclame  
qu'elle ne peut faire ce service  
parce qu'elle n'a pas les moyens  
d'emprunter l'argent, sans faire  
une franchise nouvelle: cette der-  
nière prétention ayant été im-  
posée à plusieurs reprises dans tout  
les jours antérieurs, et constitue  
à l'égard de la Ville le plus sérieux  
pour engagé la Ville à accorder  
une franchise nouvelle: le tout  
sujet à la ratification de la  
Legislature du Québec.

Sur proposition de M<sup>o</sup> le Commissaire Côté

Appuyé par M<sup>o</sup> le Commissaire Hébert il est  
Résolu que l'étude de la question des Tram-  
ways soit ajournée au 2<sup>e</sup> juin  
prochain à 3 heures P. M. et que  
la séance du Bureau soit  
ajournée à la même date, à  
11 heures. A. M.

Par unanimité Quatre voix approu-  
vés bon

Douze vote rayé nul.

Ajournerement.

Lapointe Hébert

Procès Verbal d'une assemblée du Bureau des Commissaires Tenue le 2 juin 1915 P.M. Présents

Son Honneur le Maire M. Martin Président MM les Commissaires Agney Côté Hébert M<sup>e</sup> Donohue

Le Bureau se prend l'étude de la question des Tramways M<sup>e</sup> le Commissaire Côté a proposé pour M<sup>e</sup> le Commissaire Hébert. Propose la motion dont il avait donné avis de présentation, à la séance du 1<sup>er</sup> juin courant, en y ajoutant toute fois la clause suivante:-

La Compagnie devra céder à la Cité, le terrain qui elle a acheté comme droit de passage, et dont la Cité a besoin pour prolonger la rue Notre Dame, de la rue Saint Pierre (Chemin de la Cité St Paul au Chemin Rockfield dans Montréal Ouest).

La dite motion devant se lire comme suit:-

Attendu - qu'il est de l'intérêt de la Cité et de ses contribuables de modifier les dispositions du règlement No 210 intitulé:-

"Règlement concernant la construction et la mise en opération d'un chemin de

fer électrique dans les rues de la Cité de Montréal, par la Compagnie de Chemin de Fer Robt de Montréal telle qu'amendée par divers règlements, ainsi que les clauses et conditions du contrat passé le 8 mars 1893 devant M<sup>rs</sup> O. Morin N. Pente la Cité de Montréal et la dite Compagnie, et ce afin de permettre à cette dernière d'améliorer et de développer les moyens de transport actuels.

Qu'il soit Résolu De faire rapport au Conseil recommandant que soit amendé l'article et section du dit règlement et du dit contrat soient modifiés comme suit:-

1 Article 1 du contrat (Section 1 du règlement a modifier)

La Compagnie pourra transporter dans des chars spécialement adaptés à cette fin des marchandises et des malles dans les limites de la Cité, sauf entre 7 heures et 9 heures de l'avant-midi et entre 4.30 heures et 7 de l'après-midi, mais elle ne pourra le faire durant ces heures prohibées du consentement de l'ingénieur en Chef de la Cité et avec l'approbation du Bureau des Commissaires de la Cité.

2<sup>a</sup> La Cité des Tramways de Montréal, y compris les compagnies qu'elle contrôle ou des compagnies subordonnées venant à toutes les franchises qu'elle possède dans le territoire

borné à l'ouest par une ligne tirée le long de la limite (ouest de la ci devant Ville de Lachine) et prolongée vers la Rivière des Prairies jus qu'à un point sur la limite ouest actuelle du Village de Cartierville, borné au sud par le fleuve Saint Laurent, borné à l'est par une ligne tirée le long de la limite nord est du quartier Longue Pointe (merci de la Ville de Montréal) et prolongée vers la Rivière des Prairies jus qu'à un point où se trouve actuellement le terminus de la ligne de la Compagnie, et borné au nord par la Rivière des Prairies au comme il est indiqué sur la carte ci-jointe marquée Plan "D" septembre 1914.

D. La dite Compagnie des Tramways et les compagnies subsidiaires ou qu'elle contrôle devront renoncer à toutes franchises qu'elles ont actuellement dans la partie du sus dit territoire comprise dans la Ville de Montréal le jour de la signature du nouveau contrat à être passé entre la Ville et la dite Compagnie, et elles devront renoncer à toutes franchises qu'elles ont dans les municipalités comprises dans le dit territoire mais ne faisant pas partie de la Ville de Montréal dès que les dites Municipalités auront été annexées à la Ville.

D. En sus de la renonciation à ses franchises, comme il est dit ci dessus, la Compagnie et les compagnies subsidiaires ou qu'elle contrôle devront renoncer au privilège d'exemption de taxes dont elles jouissent dans toutes les municipalités comprises dans le territoire indiqué sur le plan "D" et faisant actuellement partie de la Ville de Montréal, et dans les municipalités comprises dans le dit territoire mais ne faisant pas actuellement partie de la Ville de Montréal, le dit privilège d'exemption de taxes prendra fin dès que les dites municipalités auront été annexées à la Ville.

D. Lorsqu'un territoire non compris dans les limites ci dessus mentionnées sera annexé à la Ville, les franchises que la Compagnie possède dans ce territoire et tierces se trouveront annulées par le simple fait de l'annexion du dit territoire à la Ville, et le contrat principal entre la Ville et la Compagnie deviendra applicable au nouveau territoire relativement à toutes matières sauf les points de transport. Le suppléant de prix de transport à payer dans tel territoire en dehors des limites sus mentionnées sera déterminé par la Ville et la Compagnie de gré à gré, mais dans le cas ou la Ville et la Compa-

qui ne pourra avoir en vertu  
la même entente sur ce point, la  
question de l'excédent sur le  
prix de transport payable  
dans les limites de la Cité  
que la Compagnie aura le  
droit d'exiger, sera soumise  
à la Commission des Services  
d'Utilité Publique, dont la  
décision sera finale quant  
aux faits.

2. Article 9 du contrat (section 8  
du règlement) à ajouter: -

Si dans une rue ou les  
voies de la Compagnie existent  
le passage immédiat  
à côté de la voie ou entre  
les rails ou entre les voies  
de la Compagnie, a besoin  
de réparation à cause de  
l'existence des rails, la Com-  
pagnie devra sur l'ordre de  
l'Ingénieur en Chef de la  
Cité renouveler ou réparer ledit  
passage à ses frais sur toute  
la largeur comprise entre les  
deux lignes parallèles tracées en  
dehors des rails les plus é-  
loignées et si la dite Compagnie  
ne se conforme pas à cet ordre  
dans un délai de 10 jours, la  
Cité pourra renouveler ou  
réparer elle-même le dit passage  
et en charger le coût à la Com-  
pagnie.

3. Article 12 (Section 4.2 du règlement No 2101  
à modifier)

La Compagnie des Tramways devra,  
d'ici au 1<sup>er</sup> novembre 1916, construire  
établir et mettre en opération les  
nouvelles lignes de tramways men-

tionnées sur la liste ci-jointe. Les  
franchises et privilèges de la Com-  
pagnie seront nuls par le fait même  
si la Compagnie ne remplit pas  
cette obligation dans le temps  
fixé. A l'avenir, lorsque le  
besoin public le requerra, la  
Compagnie devra à la demande  
de la Cité, construire, établir  
et mettre en opération des nouvelles  
lignes routes ou circuits. A défaut  
d'entente entre la Cité et la Com-  
pagnie à ce sujet, la Commission  
des Utilités Publiques de Québec  
décidera si ces nouvelles lignes  
routes ou circuits doivent être  
établies et sa décision sera finale  
et sans appel.

4. Article 16 du contrat (section 30 du règlement  
à remplacer)

La Compagnie devra, suivant les  
instructions de la Cité, voir à ce  
que ses voies ne soient pas cou-  
vertes de neige et de glace, et la  
Cité pourra, si elle le décide, éle-  
ver comme elle l'entendra, d'un  
côté ou de l'autre, toute ou une  
partie de la neige ou de la glace  
dans toute une rue ou une  
ou les chars seront en opération  
y compris la neige tombant du  
toit des maisons, jetée dans ou tombant  
dans la rue et cette entente sera  
trouvée et jetée dans la rue avec  
le consentement de la Cité, et la  
Compagnie sera tenue de payer  
la moitié du coût de ce travail le  
ou avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année  
et après cette date la Cité charge-  
ra un intérêt de 5% sur les sommes  
dues par la Compagnie.

5. Article 34, 35 du contrat (sections 22 et 23 du règlement) (à remplacer)

La Compagnie n'aura pas le droit d'exiger un prix de passage excédant 5 cts entre 5 heures de l'après midi et minuit; entre minuit et 5 heures de l'après midi la Compagnie aura le droit d'exiger 10 cts. La Compagnie sera tenue de vendre dans tous ses bureaux et tramways des billets valables entre 5 heures de l'après midi et minuit, à raison de six pour 25 cts; elle sera aussi tenue de vendre des billets valables entre 5 heures et 8 heures de l'après midi et entre 5 heures et 7 heures de l'après midi les jours de semaine à raison de 8 pour 25 cts; et les jours où les écoles publiques de la Cité et les ateliers seront ouverts, suivant le cas la Compagnie devra vendre et accepter des enfants d'école et des apprentis, sur production d'un certificat de leur instituteur ou de leur maître ou patron patron, suivant le cas des billets à raison de 10 pour 25 cts, et tout voyageur qui aura payé un prix de passage à quel qu'un des taux susmentionnés aura droit à une correspondance lors qu'il voyagera dans la même direction dans la partie du territoire mentionné dans la clause 1 faite par actuellement par la Cité de Montréal ainsi que dans les autres parties de tel territoire des qu'elles auront été annexées à la Cité, sauf entre 9 heures et 5 heures de l'après midi

sur les lignes de surface de la Compagnie

Dans les tramways ou trains de la Compagnie fixés dans les tunnels que seront construits par la Cité, la Compagnie pourra exiger un prix de passage n'excédant pas 5 cts en argent entre 5 heures de l'après midi et minuit et n'excédant pas 10 cts entre minuit et 5 heures de l'après midi

6. Article 36 du contrat (section 38 du règlement) (à modifier)

La Compagnie paiera annuellement à la Cité, à dater du 1<sup>er</sup> septembre 1915, 5% sur le montant total de ses recettes brutes provenant de toute l'exploitation de ses dites voies ferrées. Le montant que la Compagnie doit payer à la Cité ne devant cependant être jamais moins de que \$ 500,000.00.

7. Article 44 du Contrat, section 36 du règlement à modifier

La durée du contrat ou arrangement entre la Cité et la Compagnie couvrira une période de 30 ans à compter du jour de la signature du présent contrat et de l'acceptation des conditions de l'arrangement de 1892.

8. Article 43 du contrat (section 37 du règlement) à être remplacé par ce qui suit:

La Cité construira, à ses frais les conduits souterrains ou tunnels pour les lignes de transport rapide et la Compagnie sera tenue de s'en servir pour les trains ou ses tramways pendant la période de temps qui sera spécifiée ci après et elle

devera payer a la Cite une redevance annuelle egale a l'interet paye par la Cite sur le capital depense pour la construction des dits conduits ou tunnels.

La Compagnie devra pourvoir au tunnel de toutes les oues et de toutes les choses necessaires pour l'exploitation et le maintien des dites lignes souterraines et les tenir en excellent etat pendant le terme de son contrat avec la Cite pour l'usage des tunnels.

La Cite devra, si elle le juge opportun, commencer et terminer dans le plus court delai possible la construction du premier chemin de fer souterrain au dessous du Boulevard Saint Laurent a partir de la rue Petri jusqu'a la gare du Mont End, et elle devra, lors qu'elle le jugera necessaire dans l'interet public, - une fois que le premier tunnel sera termine - construire d'autres tunnels pour transport rapide, et la Compagnie sera tenue d'equiper et d'exploiter les dits tunnels aux termes et conditions sus mentionnes.

9 La Cite ayant accorde un privilege exclusif pour 10 ans pour l'exploitation d'un service d'autobus dans les limites de la Cite et comme il n'a pas encore ete decide si ce privilege exclusif est encore en vigueur, il est convenu entre la Cite et la Compagnie des Tramways de Montreal que si, sous 5 ans de la date de la signature du contrat intervenu entre la Cite et la Compagnie conforme-

ment a la presente resolution, la Cite est en position d'accorder tel privilege, la Compagnie des Tramways devra, sous 12 mois de l'avis que lui aura donne la Cite a cet effet, exploiter un service d'autobus sur certains boulevards ou la Cite ne pourra dire que qu'il est preferable d'etablir les lignes de tramways. Le prix de passage que la Compagnie pourra exiger sur ses lignes d'autobus sera de 5 cents en argent. Si la Cite et la Compagnie ne peuvent pas tomber d'accord quant aux boulevards ou portions de boulevard que devront desservir les autobus, la question sera soumise a la Commission des Services d'Utilite Publique de Quebec, dont la decision sera finale.

10 La Cite presentera un Bill a la prochaine session de la Legislature de Quebec afin d'obtenir l'assentiment pour elle que pour la compagnie les pouvoirs et l'autorisation necessaires pour que la Compagnie puisse faire a ses frais les travaux suivants :-

(A) La Compagnie devra aux fins d'etablir un service de tramways a voie double sur la rue Petri, entre la rue Saint Denis et le Square Victoria, et charger a ses frais la dite rue Petri a partir de la rue St Denis jusqu'au Square Victoria.

La Cite presentera un Bill a la prochaine session de la Legislature de la Province de Quebec, a l'effet d'autoriser la Compagnie a proceder a l'elargissement de la sus dite



me, et il sera aussi statué dans le dit Bill que la Compagnie aura le pouvoir d'expropriation les terrains nécessaires pour ouvrir la rue à une largeur de 80 pieds, et la Ville, de plus, en outre, obtiendra pour la Compagnie le droit d'acquiescer à l'amiable ou par voie d'expropriation les terrains additionnels indiqués sur un plan qui sera préparé conjointement par la Ville et la Compagnie.

Les terrains indiqués sur le dit plan de rien auront la propriété de la Compagnie après que celle-ci les aura acquiescés à l'amiable ou par voie d'expropriation; après l'expropriation et après que la Ville aura construit dans la rue Petrie tous les ouvrages souterrains qui seront nécessaires, tels qu'égoûts, conduites d'eau, tuyaux à gaz, conduites etc la Compagnie pavera la rue suivant les plans et devis qui seront préparés par l'Ingénieur en Chef de la Ville et la Compagnie et sera ensuite la rue à la Ville.

La Compagnie construira la 2<sup>me</sup> rue nécessaire pour former une voie double complète sur la rue Saint Antoine Ouest jus qu'à la rue De Cousselles, et à cette fin, elle élargira la rue Saint Antoine à 60 pieds à partir de la rue Du Couvent jus qu'à la rue De Cousselles, la Ville devant obtenir pour la Compagnie de la Législation de la Province de Québec, le même privilège d'expropriation des terrains additionnels et l'expropriation ainsi que les travaux

d'élargissement et de passage devant être effectués par la Compagnie aux mêmes conditions que pour la rue Petrie.

11- La Compagnie contribuera pour une partie de l'intérêt et du fonds d'amortissement des sommes qui pourront être mises à la charge, tant de la Ville que de la Compagnie pour la construction de tunnels sous les chemins de fer ou de ponts élevés au dessus d'eux sur les rues dans lesquelles la Compagnie aura construit ses voies, lorsque les travaux seront ordonnés, cette proposition ne devant pas cependant s'appliquer aux approches et aux terminus des chemins de fer mais devant se restreindre à une liste de tunnels qui sera fixée par l'Ingénieur en Chef de la Compagnie et l'Ingénieur en Chef de la Ville, lequel sera suivant les instructions du Bureau des Commissaires de la Ville. En d'autres termes, il est compris que lorsque un ou plusieurs des travaux ci-dessus mentionnés sera ordonné soit par la Ville soit par une autorité compétente c'est-à-dire la Commission des Chemins de Fer du Canada ou la Commission des Utilités Publiques de la Province de Québec, la proposition de tels travaux qui sera mise à la charge tant de la Ville que de la Compagnie devra former un tout, et la Compagnie devra payer la moitié de l'intérêt et du fonds d'amortissement nécessaires pour couvrir la totalité du coût tel que ci-dessus mentionné.

12. La Compagnie devra payer à la Cité, le ou avant le 15 avril 1946 une somme de \$ 150,000.00, pour défrayer le coût de la construction de deux bateaux pour le service de la traversée de l'Île Sainte-Hélène et pour la construction de quais et de barcadines, et devra, en outre, verser le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, entre les mains du Trésorier de la Cité, une somme de \$ 25,000. pour les dépenses du service des bateaux traversiers à l'Île Sainte-Hélène.

Si un pont est construit entre la Cité et l'Île Sainte-Hélène, soit sur l'Île aux Millions ou ailleurs, la Compagnie devra, si elle obtient la permission nécessaire, construire des voies de tramways sur ce pont pour transporter les personnes qui se dirigent ou se rendent à l'Île Sainte-Hélène et ces voies seront considérées comme faisant partie du réseau de la Compagnie et seront régies par les dispositions du présent arrangement.

La Compagnie continuera à payer à la Cité la somme de \$ 25,000.00 par année quand même le service des bateaux passagers serait abandonné. La dite somme sera employée, dans ce cas, pour l'entretien et l'entretien de l'Île Sainte-Hélène.

13. La Compagnie paiera à la Cité en même temps que le pourcentage sur ses recettes une somme annuelle de \$ 12,000.00 pour défrayer une partie du coût de l'ar-

rosage des rues

14. La Compagnie devra si la Cité l'exige, faire approuver et lui vendre des tickets de billets pour l'usage des fonctionnaires municipaux qui se servent des tramways dans l'exécution de leurs fonctions. Des billets seront vendus aux pour de passage fixes dans le présent contrat.

15. La Compagnie devra prolonger ses voies sur le Chemin de la Côte au Village par le Chemin Shakespeare jusqu'au sommet du Pont Royal au endroit qui sera indiqué par la Cité, et si des immeubles doivent être acquis ou si un droit de passage doit être obtenu sur ledit Chemin Shakespeare, cette acquisition ou expropriation devra se faire par la dite Compagnie à ses frais et le terrain acquis cédé à la Cité par la dite Compagnie gratuitement et sans conditions.

16. Si la Commission des Utilités Publiques de Québec est abolie, remplace sera faite par la Cité au Lieutenant Gouverneur en Conseil de nommer un autre tribunal pour agir comme arbitre dans les cas spéciaux par le présent contrat.

17. Toutes les clauses et conditions du règlement No 70 et du contrat passif en 1893 entre la Cité et la Compagnie, non incompatibles avec les dispositions ci-dessus seront en vigueur.

18. Le présent arrangement sera soumis aux électeurs de la Cité de Montréal à la date que le Conseil fixera. Si la majorité des

electeurs en écriture sur les listes municipales en signant. Le procureur contre le dit arrangement il se trouvera pour ce fait nul et de nul effet.

La Compagnie devra céder à la Cité le terrain qu'elle a acheté comme droit de passage et dont la Cité a besoin pour prolonger la rue Notre Dame, de la rue Saint Pierre (Chemin de la Côte Saint Paul) au Chemin Rockfield, dans Montréal Ouest.

Toutes les nouvelles lignes à être construites et mises en opération en 1916.

(A) Voie simple sur Chemin de la Côte des Neiges, depuis l'entrée du aménage jusqu'à la ligne qui existe actuellement sur le Chemin Queen Mary.

(B) Voie simple à partir du Chemin Queen Mary sur le Chemin Côte des Neiges jusqu'aux voies du C.P.R.

(C) Voie simple depuis la rue Church sur la rue St. Patrick et le Boulevard Monk jusqu'à la rue Allard.

(D) Voie simple depuis la rue Saint Dominique sur la rue Isabeau et le Boulevard Saint Laurent jusqu'au Chemin Ormeau.

(E) Continuation de la voie double sur la rue Notre Dame jusqu'aux limites est de la Cité.

(F) Voie simple depuis l'Avenue Rapine au sud le Boulevard Raymond jusqu'au Chemin St. Michel.

(G) Voie simple à partir de la rue Centre, sur l'Avenue Atwater, les rues St. Patrick, Duberges, Gladstone

et Lockbald jusqu'à l'Avenue Church. (H) La Compagnie devra prolonger sa voie sur la rue Masson depuis la quinzième avenue jusqu'à la ligne existante de l'Avenue Pie IX.

(I) Un service de tramways devra être établi sur la rue Piquet aussitôt que la voie sera ouverte à la circulation entre Monrovia et L'Étréville pour le bénéfice de la population du Parc Terminal et de L'Étréville pour le bénéfice de la population du Parc Terminal et de L'Étréville et pour établir des voies de communication entre Monrovia et L'Étréville.

(J) Aussitôt que les tunnels ou puits creusés traversant les chemins de fer et suggérés par l'Ingénieur de la Cité auront été construits, la Compagnie devra commencer et compléter dans les 6 mois qui suivront des voies de tramways sur les rues suivantes:

(a) Depuis la rue Wellington sur les rues Charlesvoix, Denton et Atwater jusqu'à la rue Saint Jacques.

(b) Continuation de la voie sur la rue Davidson depuis la rue Ontario jusqu'à la rue Notre Dame.

(c) Depuis la gare Ahuntsic jusqu'à la rue Valmont, en passant dans une rue nouvelle qui sera parallèle ou près que parallèle au Boulevard Louis.

(d) Établir une jonction avec la voie sur la "Glen" depuis la rue St. Antoine via De Cooscelles jusqu'à la rue Notre Dame.

(e) Prolonger ses voies sur le Chemin de Côte des Neiges jusqu'au sommet

du Parc Mont Royal a l'endroit que la Cite designe.

Sur un commun accord le debat est ajourné sur cette motion et le Bureau au prend en consideration les affaires de routine.

27167 Soumis le rapport au D<sup>e</sup>puté Ingenieur en Chef et du Surintendant des Achats et des Ventes, sur les soumissions reçues, pour la construction de trottoirs en ciment

Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Cote appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Hebert il est Resolu que les travaux de construction de trottoirs, pour les quels la Cite est la plus basse soumissionnaire, soient exécutés a la fin de l'année, et que le D<sup>e</sup>puté Ingenieur en Chef fournisse instructions de commencer comme de suite lesdits travaux, savoir:

Avenue	De	A	Prix par Toise	Prix par Toise	Parcours
			7. cent.	pd. lin.	Parcours
Cartier (2)	Zapoutine	P <sup>e</sup> de Montigny	2.25		0.70
Busby Lane (2)	Niveau	S <sup>t</sup> André	2.40		
Woodward (1)	Opp. Montcalm	Marche	2.40		0.70
St-Jacques (10)	1019	1013	2.40		0.70
St-Jacques (E)	St-Jacques	S <sup>t</sup> Jacques	2.25		0.70
De la Cite	S <sup>t</sup> Jerome	St. Tro. perm.	2.25		0.70
Angers (1)	St-Patrick	Brook	2.40		0.70
Hartley (1)	De Beauport	P <sup>e</sup> Dubois	2.40	0.60	
Borcia (E)	Gladstone	Patrick	2.40		0.70
S <sup>t</sup> Antoine	Opp. Montcalm	Ague due	2.25		
Lithora (2)	MacKay	Limites Est	2.25		0.70
Simpson (E)	MacKay	Ave. des Pins	2.50		0.70
Ave. des Pins (10)	Opp. 1017		2.50		0.70
P <sup>e</sup>	S <sup>t</sup> 30 pds O.	Orléans & P <sup>e</sup> Rocher	2.50		0.70

Resolu  
Annulé par  
Résolution du 5<sup>e</sup> Juin 1898  
page 598

Ave. des pins (10)	Orléans	P <sup>e</sup> Rocher	2.50		0.70
St. Andrew (E)	St. Antoine	Belmont	2.25		0.70
M <sup>le</sup> P <sup>e</sup> Rocher (E)	Louiseville	Worcester	2.40		0.70
Smith (2)	Belhoore	McCord	2.25		0.70
Grand Tonne	S <sup>t</sup> Charles	P <sup>e</sup> Argenson	2.20		
Chabot (1)	S <sup>t</sup> Jerome	Gilford	2.40	0.60	
Gilford (1)	St. Charles	Chabot	2.50		
Chateaubriand (1)	P <sup>e</sup> Dubois	240' au nord			
		de Wave Lane	2.25	0.60	
Garnier (2)	Chapoy	Argenson	2.25	0.60	
Osabeau (2)	St. Charles	S <sup>t</sup> André	2.40	0.60	
M <sup>le</sup> Masson (2)	Capricieux	Cartier	2.25	0.60	
P <sup>e</sup>	(2) que au	10 <sup>me</sup> ave	2.25	0.60	
De Lormier (2)	St. Jerome	M <sup>le</sup> Masson	2.25		0.70
De Laugon (2)	Chapoy	Cartier	2.25	0.60	
Chapoy (2)	P <sup>e</sup>	P <sup>e</sup>	2.25	0.60	
Lamontagne (1)	P <sup>e</sup>	P <sup>e</sup>	2.25	0.60	
Louisbourg (2)	Cartier	Belmont	2.25	0.60	
Fulton (1)	St. Charles	St. André	2.40	0.60	
6 <sup>me</sup> Ave (E)	M <sup>le</sup> Masson	Bel. Parc	2.40	0.60	
P <sup>e</sup>	(2) P <sup>e</sup>	500' sud	2.40	0.60	

Resolu Il est ex. outre que les contrats, pour la construction des autres trottoirs mentionnés dans le dit rapport, soient adjudicés a M<sup>le</sup> M<sup>le</sup> Renaud & Heffernan, au prix ci dessous mentionnés que Son Honneur le M<sup>re</sup> et le Greffier de la Cite soient priés de signer les contrats a intervenir et que les dépotes soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas obtenu le contrat

Renaud & Heffernan					
P <sup>e</sup> Renaud (E)	P <sup>e</sup> Renaud	300' Sud	2.29		0.58
P <sup>e</sup>	(2) P <sup>e</sup>	300' Nord	2.29		0.58
M <sup>le</sup> Renaud (2)	St. Charles	Ave. des Pins	2.29		0.60
Chapoy (1)	Lebel	St. Alexandre	2.24		0.60
M <sup>le</sup> Renaud (E)	St. Charles	St. Charles	2.24		0.60
Chapoy (E)	Grand Tonne	M <sup>le</sup> Renaud	2.24		0.60
Chapoy (1)	Lebel	St. Charles	2.24		0.60

Mullins	(S)	Hibernia	Les Est	2.24	0.60
Knox	(S)	Do	Laurier	2.24	0.60
Brown	(O)	Ontario	Forsyth	2.02	0.56
Chapman	(V)	Amity	Hochelaga	2.02	0.65
De Lenc	(V)	Ontario	Do	2.02	0.65
Elm	(E)	Do	Forsyth	2.02	0.65
Forsyth	(V)	Frontenac	Harbour	2.02	0.65
Morgan	(V)	Ontario	Hochelaga	2.02	0.65
Montgomery	(V)	Do	Do	2.02	0.65
Postherail	(V)	Notre Dame	St Catherine	2.02	
Martelle	(E)	Ontario	Forsyth	2.02	0.65
St Catherine	(S)	Alton	Do	2.06	
Comte	(V)	Do	St Marc	2.06	0.65
					0.75
St Marc	(V)	No 108	Sherbrooke	2.06	do
Sherbrooke	(S)	St Marc	Alton	2.06	do
Montan	(O)	No 320	No 346	2.06	do
Do	(V)	St Anton	Porchester	2.06	do
Do	(E)	Porchester	St Catherine	2.06	do
Sherbrooke	(V)	Papineau	De Lorimer	2.02	
Royet	(V)	Harsteaux	Gaston	1.78	0.45
Opataubriand	(E)	Gaston	Isabean		
Do	(O)	Juchette	Do	1.78	0.45
St St Pabier	(V)	St Pabier	Do	1.84	0.45
Cote des Ranges	(V)	Sherbrooke	Les Quatre	2.18	0.45
Ave des Ranges	(V)	Do	Wedar	2.18	0.45
Lacombe	(V)	Picelles	Ayapele	2.18	0.57
Notre Dame	(V)	Les Mousmeuse			
		sauf 200 ans			
		depuis l'age de 10 ans	Trembles	2.16	Est
Beaconsfield	(V)	St Pabier	Ave. St. Pabier	2.20	0.50
Ad. de la Riviere	(V)	St Pabier	St Jacques	2.20	0.50
Seguel	(V)	Do	No 200	2.25	0.50
Gifford	(V)	Do	St Jacques	2.20	0.50
Weston	(V)	Frontenac	Picard	2.25	0.50
West Hill	(V)	270 St. Bonavent	Weston	2.20	0.50
Newington	(V)	No 186	No 186	2.40	0.50
St Antoine	(V)	Picard	Les Mousmeuse	2.20	
St. Boulevard	(V)	Sherbrooke	St Pabier	2.20	0.50
Milson	(E)	Do	do	2.25	0.50
Harvard	(V)	Do	Do	2.22	0.50

Old Orchard	(V)	St Antoine	Ave. St. Pabier	2.25	0.50
Pearson	(V)	Do	Sherbrooke	2.20	0.50
Marlowe	(V)	Sherbrooke	St Antoine	2.20	0.50
Do	(V)	St Antoine	A. St. Pabier	2.25	
Hampton	(O)	Sherbrooke	do	2.25	0.50
Polignac	(V)	St Pabier	Sherbrooke	2.20	0.50
St. Richmond	(O)	Do	St Pabier	2.25	
St. Andre	(E)	Harsteaux	Pelleray	2.25	0.50
Royet	(E)	Bellechasse	Beaubien	2.25	0.50
Do	(E)	Gifford	100' Nord		
Do	(O)	Do	Laurier	2.25	0.50
St. Colomb	(V)	St Pabier	190' St. Isaac	2.25	0.50
Carriere	(S)	Papineau	Sherbrooke	2.25	0.50
C. des Ranges	(E)	Trafalgar	Vie de ch. de fer		
Do	(O)	Westmont	Wedar	2.20	0.50
De Larocque	(V)	Carriere	Bellechasse	2.20	0.50
Sherbrooke	(O)	Laurier	St Pabier	2.25	0.50
Parthois	(O)	St Pabier	Gauthier	2.25	
Albani	(V)	Gatineau	Picelles	2.25	0.50
Carriere	(O)	St Pabier	Lagarde	2.20	0.50
Marie Anne	(V)	Fullum	Sherbrooke	2.25	0.50
Lacombe	(V)	C. des Ranges	Picelles	2.20	0.50
Marichal	(V)	Gatineau	Do	2.20	0.50
Westmont	(V)	Picelles	C. des Ranges	2.20	0.50
Woodward	(V)	Dans toute sa longueur		2.25	0.50
Petro	(V)	Gatineau	Picelles	2.25	0.50
Pasteur	(V)	Louisbourg	500' St. Pabier		
Do	(E)	Do	Cyrellien	2.25	0.50
Pouche	(V)	St Denis	Carriere	2.25	0.50
St. Westmont	(S)	C. des Ranges	Les Westmont	2.20	0.50
5 Ave	(O)	St Jerome	Pan d'ouest	2.25	0.50

27366  
 Soumis en rapport du Deputy  
 Ingenieur en Chef, recommandant  
 le remboursement a M. O. Fillion  
 d'un montant de pourcentage de  
 \$ 281.89 en rapport avec la construction  
 d'un igout, dans l'avenue Almore  
 Sur proposition de M. le Commissaire Cote  
 Appuye par M. le Commissaire Hebert et est  
 Resda D'autoriser la remise du dit montant

de pourcentage.

Soumis un rapport du Contrôleur et Au détenteur de la Cité, suggérant de recommander au Conseil que le crédit de \$100,000.00 voté le 28 mai dernier, pour chemins macadamisés etc soit reparté comme suit:

Pour réparations aux chaussées existantes \$30,000.00  
 la construction de de en macadam 70,000.00

Sur proposition de M<sup>re</sup> le Commissaire Voté  
 Approuvé par M<sup>re</sup> le Commissaire Hébert il est  
 Résolu D'approuver le dit rapport et de  
 faire rapport au Conseil en consé-  
 quence.

Soumis des mandats, vérifiés par  
 le Contrôleur et Au détenteur de la  
 Cité, au montant total de \$1,209.24  
 suivant liste certifiée

Sur proposition de M<sup>re</sup> le Commissaire Hébert  
 Approuvé par M<sup>re</sup> le Commissaire Voté il est  
 Résolu D'en autoriser le paiement

Le Bureau reprend la consi-  
 dération de la question des Tramways.

M<sup>re</sup> le Commissaire M<sup>re</sup> Donald donne  
 avis de motion qu'à la prochaine  
 séance du Bureau, il proposera  
 que la lettre suivante soit adressée  
 à la Compagnie des Tramways

M<sup>re</sup> Donald adds records that  
 to give effect to my notice of motion  
 of the 1<sup>st</sup> inst, the following letter be  
 addressed to the Montreal Tramways  
 Company:-

Montreal Tramways Company  
 City.

Gentlemen:

For the purpose of settling

the various questions of transportation  
 that have been discussed between your  
 Company and the City for some  
 time past, a proposition was submitted  
 to our Board on March 25 1915 pro-  
 posing a settlement of all the dif-  
 ferences based on certain prin-  
 ciples, and to waive or leave discus-  
 sion of all details until we were  
 agreed on the broad principles  
 on which the final settlement could  
 be based.

The proposition referred to is as follows:  
 Whereas, this question has already  
 been discussed on several occasions  
 by the City Council, the Board of  
 Control, during the past several  
 years:

Whereas, the proposal to afford an  
 extension of the tramway franchise  
 is one of the most important questions  
 in the interests of the City of Montreal  
 and all the citizens:

Whereas, this question has already  
 been discussed on several occasions  
 by the City Council, the Board of  
 Control, during the past several  
 years:

Whereas, all these discussions  
 have only attained a secondary  
 purpose without bringing out  
 the essential basis on which an  
 enterprise of this great importance  
 should be considered:

Whereas, the City, as proprietor of  
 its street and of the concessions  
 pertaining thereto, has the absolute  
 right to exploit these concessions  
 for the benefit of the City and its citizens:

Whereas, in a tramway contract, the  
 city supplies the street, the travelling

public, and the development which increased from year to year the amount of receipts for general transportation.

Whereas the grantee (the Company) of a tramway enterprise only supplies on his side the tracks, the rolling stock and other material, and all the cost of these supplies amount to but a small fraction in comparison with what is granted by the City:

Whereas, the foregoing conclusions establish clearly that the City has the right to the greater part of these returns:

Whereas, in a concession of this nature the City, in order to prevent a burden, should preserve the absolute right to demand the extension of lines and the improvement of service required and necessary for the increasing population; and to fix the tariff of transport and price of tickets:

Whereas, in the present case, which concerns us, the Company has already certain acquired rights in our municipal territory which must be respected and appreciated at proper of their true value:

Whereas, certain franchises granted to the Tramways Company by the City of Montreal and in 1922, the fundamental and certain other franchises granted by the surrounding municipalities have been extended for long periods which should be appreciated on their merits: &

Whereas, in any contract to be made the City should have the right of a sufficient voice, and that the grantee

should be protected against loss of capital and should have the right of a reasonable return on his investment. I propose, seconded by Controller Ainey, that the following proposition be submitted to the MO Montreal Tramways Company as being the just and equitable basis on which the details of a new franchise may be based:-

1° That the Tramway Company receive a percentage on the amount of its investment for the said enterprise such as shall be established by an evaluation of its physical assets, the rate of this percentage should be fixed by mutual agreement between the City and the Company, and should be more or less of an amount according to the measure of the risk of the enterprise, and may also be supplemented or varied according to the amount of surplus earnings which may be allowed to the Company.

2° That the value of the physical assets of the Company be determined by means of an evaluation which shall be established by competent experts such as provided in By Law 210.

3° The amount of the money invested in the enterprise by means of bond loans shall have an earning power according to the interest on the bonds.

4° Respecting the extensions and the improvements of all sorts, the rate of interest for the loans for these purposes shall be the fixed interest of the obligations plus the discount, if there is any and the cost of the negotiations; and on the investments of the shareholders

in these improvements the rate of interest shall be that fixed by clause No. 1, as above.

5 The contract to be drafted shall reserve to the City the right of ordering extensions and improvements it shall judge reasonable, useful or necessary (but in order not to burden the Company with too great a risk, it shall be understood that the City cannot exact these extensions or improvements without guaranteeing the interest or the fixed percentage according to clause 1 as above)

6. The City shall construct the underground lines necessary at its own costs

7 It is understood that the City may at any time cancel the franchise, but to protect the holders of debentures and the shareholders of the Company against any unreasonable risk, the City shall be obliged to buy the physical assets of the Company at a price sufficient to guarantee the reimbursement of all the capital invested

8 That at any time the City retain the right to revoke the franchise by giving a notice of withdrawal by expropriating according to the conditions as above. When the City revokes the franchise at short notice or in a delay of a fixed premium shall be paid to the holders of bonds and to the shareholders as a surplus for the reimbursement of their invested capital.

9 In addition to the preceding conditions

the City shall recognize and credit the Company with the benefits of its present franchise according to its value for its unexpired period and of any other legal franchise unexpired which the Company had rights in. When the City and the Company shall be agreed on the value of a franchise, the Company shall abandon the franchise and receive the stipulated compensation.

In the event of both parties being unable to agree, the Company shall continue to enjoy its franchise until its expiration or until such time as the two parties shall agree on its value

Meanwhile the City shall have the right to exact the extensions of routes and the service it shall judge necessary by guaranteeing the interest, and the reimbursement of capital invested in the enterprise

It is claimed that on account of certain outlying wards being deprived of good service for several years, that urgent steps should be taken immediately to provide some means of relief to these districts.

Consequently we propose to pass the necessary resolutions and if necessary to ask at the earliest moment for legislation to enable us to guarantee or advance you Company all the capital necessary for the construction of such new lines and extensions of existing lines that may be required to give adequate service to the outlying wards, or, as an



alternative, to construct these lines for the City's account, and also to guarantee your Company against any operating loss that might be incurred in the operation of the said needed line or extensions.

Details to be arranged between your officials and our representatives, the idea being that you shall be protected against all risk of loss in this undertaking.

This will give you an opportunity without risk of carrying out what often expressed a wish to provide facilities for the outside wards and will also permit taking the time necessary for a proper consideration of the various questions involved, and for a comparison and discussion of the different propositions now before the Board.

It is clearly understood that this proposal is to meet a temporary difficulty and without prejudice to the Company's rights and the City's rights under the existing contract.

We would be pleased to receive your answer to this offer at the earliest possible opportunity."

Une proposition de M. le Commissaire Côté appuyée par M. le Commissaire Hébert il est Résolu  
Que l'étude de la question des Tramways soit ajournée à mardi le 8 juin à 3 heures P.M.

Son Honneur le Maire devra faire enregistrer sa dissidence sur cette résolution.

D'un commun accord, le Bureau

parce de aux affaires de routine

26822 Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, au sujet d'une communication de M. P. A. Seely, concernant la nouvelle cause pour un garage sur l'avenue Seaforth.

Une proposition de M. le Commissaire Aubrey appuyée par M. le Commissaire Côté il est Résolu  
De transmettre copie du dit rapport à M. Seely.

Appuyé par M. le Commissaire Aubrey il est Résolu de référer au département des lois pour rapport

Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef M. Chemin de Fer de Lachine - Jacques Cartier - Maire - sur l'avenue - l'angle de la rue Masson. Une proposition de M. le Commissaire Côté

26494 Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef, au sujet du paiement de certains comptes, pour matière aux bornes en 1912, à même les crédits de l'exercice courant.

Une proposition de M. le Commissaire Côté appuyée par M. le Commissaire Aubrey il est Résolu  
De référer au département des lois pour rapport.

27362 Soumis un rapport du Surintendant des Edifices Municipaux transmettant un projet de règlement, concernant la fréquentation des aspiennes et recommandant de faire imprimer une centaine de copies du dit règlement.

Une proposition de M. le Commissaire Aubrey appuyée par M. le Commissaire Côté il est Résolu  
De référer au Surintendant des Impressions, avec instructions de donner suite à cette recommandation.

27199 Soumis un rapport du Surintendant des Parcs, recommandant de faire droit à la demande du département de la Marine et des Pêcheries, pour permis d'ériger une tour sur le Square Belleisle.

Sur proposition de M. le Commissaire Aney appuyé par M. le Commissaire Côté il est Résolu Qu'il accorde la dite demande.

Soumis un rapport du D. Ingénieur en Chef de la Comp. des Chemins de Fer L.S.C. + M. à la Commission des Chemins de Fer, pour approbation du plan "D" comprenant les passages à niveau, de la rue Dagniel à la rue Fabre.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté appuyé par M. le Commissaire Aney il est Résolu Qu'il approuve le dit rapport comportant la demande de

la part de la Cité que sur chacune des 7 rues indiquées les rampes aient la pleine largeur de la rue:

Sur la pente des rampes soit réduite de 5% à 3% à l'exception de la rampe entre le Chemin de Fer et la rue Hughes (Haut de la rue)

Soumise une résolution du Conseil, en date du 28 mai à l'effet de prier le Bureau des Commissaires de demander à M. John Findlay de céder, ou faire céder à la Cité, gratuitement et sans condition, toutes

Rescandée et Annulée par Résolution du 8 juin 1915 page 602

les rues qui lui appartiennent ou qui appartiennent à des Compagnies dans lesquelles il est intéressé, et qui sont situées dans le Quartier Nord de la Cité. Sur proposition de M. le Commissaire Côté appuyé par M. le Commissaire Hébert il est Résolu Qu'il réfère au D. Ingénieur en Chef, avec instructions de donner suite à cette demande.

27375 Soumise une interpellation de M. l'Échevin Dubois, priant le Bureau des Commissaires de lui faire parvenir toutes copies concernant le Boulevard de l'Église, c'est à dire Contrats, résolutions, etc., etc.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté appuyé par M. le Commissaire Hébert il est Résolu Qu'il réfère au Greffier de la Cité

Soumis un rapport du département en Loi, au sujet des tranchées pratiquées sous la voie des Tramways, rue Ontario Est coin Chamblay

Sur proposition de M. le Commissaire Côté appuyé par M. le Commissaire Aney il est Résolu Qu'il réfère au D. Ingénieur pour rapport tel que demandé par le département en Loi.

M. le Commissaire Côté laisse son siège.

Soumis un rapport du Trésorier de la Cité, au sujet du renouvellement d'un bof de gaz anti sur le contrat de la "Roberts Filter Works Co" en rapport avec le "Plant" de filtration

Resolu  
Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Hébert  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Aubry il est  
Déterminé au département en  
Loi pour rapport.

27390  
Soumis un rapport du Surin-  
tendant des Achats et des Ventes  
recommandant à la remise à  
la "Imperial Oil Ltd" de trois  
dépôts de \$ 154.00 - 375.00 - et 815.00 res-  
pectivement, en rapport avec  
la fourniture d'huiles, pour  
les années 1912-1913, 1914

Resolu  
Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Hébert  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Aubry il est  
Déterminé la remise des dits  
dépôts

Sur Honneur le M<sup>re</sup> Maire l'aura au sujet  
M<sup>le</sup> Commissaire Hébert est appelé à parler

25961  
Soumis un rapport du dé-  
partement en Loi, au sujet  
de la réclamation de M<sup>re</sup> J.  
Corbeau, en rapport avec la  
construction de la 5<sup>me</sup> section de  
l'église Notre Dame de Grace

Resolu  
Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Aubry  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire M<sup>re</sup> Donald  
Bonobéfiant le dit rapport, d'autoriser  
le paiement à M<sup>re</sup> Corbeau, d'une  
somme de \$ 16,454.60, en règlement de  
la dite réclamation, la dite somme  
devant être prise, à même la  
balance disponible du crédit  
voté pour l'exécution du dit  
contrat.

27364  
Soumis un rapport du dé-  
partement en Loi, au sujet du  
proté de la compagnie British

Resolu au  
pour  
résolution du  
8 février 1915  
page 595

Epérance Plant Co Ltd  
Resolu  
Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire M<sup>re</sup> Donald  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Aubry il est  
Déterminé au Département en  
Loi pour rapport.

Soumis un rapport du Contrôleur  
de la Cité, au sujet d'une lettre  
de la Commission des Services  
Electriques, relativement à l'em-  
ploi de M<sup>re</sup> M<sup>re</sup> Sharp Wilson Co,  
pour l'examen de la comptabilité  
de cette commission.

Resolu  
Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire M<sup>re</sup> Donald  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Aubry il est  
Déterminé au département en Loi  
pour rapport.

Soumis une communication de  
M<sup>re</sup> J. E. Wilder, au sujet de l'em-  
prunte, faite sur certains ter-  
rains lui appartenant.

Resolu  
Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Aubry  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire M<sup>re</sup> Donald  
Déterminé au département des  
Expropriations pour rapport.

26658  
Soumis un rapport du départe-  
ment en Loi, au sujet de l'offre  
faite par M<sup>re</sup> Thomas M<sup>re</sup> Morgan  
pour le règlement de sa récla-  
mation, au sujet d'un lot de  
terrain, au coin des Avenues  
du Parc et Van Horne.

Resolu  
Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire M<sup>re</sup> Donald  
Appuyé par M<sup>le</sup> Commissaire Aubry il est  
Conformément au dit rapport de  
ne pas donner suite à la dite offre.

27267  
Soumis un rapport du départe-  
ment en Loi, déclarant que la

Celle-ci a pas le pouvoir d'imposer une taxe, sur les matériaux manufacturés en dehors de la Ville, et employés dans les limites de la Ville

Resolu Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Anney approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire McDonald  
De reformer M<sup>o</sup>. J. O. Martineau en copie qu'en

26405 Soumis un rapport du département en Loi, au sujet de l'obstruction du chemin  
Conseil d'administration

25382 Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, au sujet du terrain que la Ville possède, sur des Barricades  
Resolu Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Anney approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire McDonald  
De référer au département en Loi, avec tout le dossier concernant la question

Le Bureau prend en considération les offres reçues pour la concession des privilèges de vente de rafraichissements et exploitation de jeux, dans l'Île Sainte Helene

Resolu Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Anney approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire McDonald  
D'accepter les dits privilèges, pour un an conformément aux devis et spécifications à M<sup>o</sup>. Maurice Desmarées, moyennant la somme de \$ 2500.00 et d'autoriser Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville, à signer le contrat notarié à intervenir, et d'autoriser la

remise des dépot, fait par M<sup>o</sup>. Roy. Labrache

Soumis un rapport du Surintendant des Eclairages Municipaux transmettant son rapport au Surintendant de l'Eclairage concernant les garnitures électriques a été posées à l'Hotel de la Ville.

Resolu Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Anney approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire McDonald  
De transmettre le dit rapport au Conseil, en réponse à la demande de M<sup>o</sup>. l'Échevin Larivière.

27318 Soumis une communication de la Commission du Port au sujet du contrat, pour le quai de l'Île Sainte Helene

Resolu Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Anney approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire McDonald  
De référer au département en Loi, pour conférer avec les Commissaires du Port et rapport

Resolu Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire McDonald approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Anney  
Que M<sup>o</sup>. James Dunlop soit nommé secrétaire de M<sup>le</sup> Commissaire McDonald, au salaire prévu au Budget, la dite nomination devant prendre effet, à compter du 1<sup>er</sup> jour d'après.

Resolu Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Anney approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire McDonald  
D'autoriser le Deputy Ingénieur en Chef à prescrire immédiatement les spécifications, pour

de mandes de soumission pour  
les passages en asphalte  
et autres passages approuvés  
tel que blocs, etc.

Séance déjà ajournée à vendredi  
le 4 du courant à 11 heures  
c. m.

Deux notes lues avec suite  
Deux résolutions approuvées avec  
l'unanimité

M. Marling

✓ Procès Verbal d'une assemblée du  
Bureau des Commissaires

Tenue le 2 juin 1915 à 11 h.

Présents

Son Honneur le M. le M. le Président  
M. le Commissaire Airey  
M. le Commissaire Lotté  
M. le Commissaire Hébert  
M. le Commissaire Donald

Une proposition de M. le Commissaire Lotté  
Appuyée par M. le Commissaire Hébert il est  
Résolu Que les minutes soient approuvées

Soumises deux listes de mandats  
simples pour le Contrôleur et  
le détenu de la Cité, au montant  
de \$ 66,075.47 et de \$ 9,776.42 suivies  
des listes certifiées

Une proposition de M. le Commissaire Hébert  
Appuyée par M. le Commissaire Airey il est  
Résolu D'approuver le paiement des  
fonds de réserve

27238 Soumis un rapport du Trésorier  
de la Cité, recommandant le  
nom d'un pour cause de M. Ovide  
LePage, l'un des employés de  
son département.

Une proposition de M. le Commissaire Hébert  
Appuyée par M. le Commissaire Lotté il est  
Résolu D'approuver le dit rapport.

Soumise une requête du départe-  
ment du Trésorier pour l'achat  
de deux chaises et d'un pupitre.  
Une proposition de M. le Commissaire Hébert

Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Ote il est  
Résolu De approuver la dite réquisition

23529 Soumis un extrait du procès verbal d'une séance du Conseil tenue le 26 mai, dernier, à l'effet de rejeter un rapport concernant la répartition du coût de l'égout de l'avenue Weston sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Ote

Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Hébert il est  
Résolu De référer à l'Ingénieur en Chef temporaire du département des Egoûts avec instructions de préparer un rapport sur tous les cas présentés par les derniers amendements à la Charte, conformément à la demande du Conseil.

27093 Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef, en réponse à une interpellation du Conseil en date du 10 mai dernier, concernant l'état de la chaussée du Chemin de la Côte des Neiges. Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Ote

Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Hébert il est  
Résolu De transmettre le dit rapport au Conseil.

26849 Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef transmettant un estimate du coût de la réparation du trottoir en face de la propriété Paterson M<sup>o</sup> & Co. Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Ote

Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Hébert il est  
Résolu De donner instructions à l'Ingénieur en Chef de faire exécuter les dite travaux, à la condition que

la dite Compagnie s'engage à en payer le coût en entier.

Le Bureau prend ensuite en considération l'item premier de l'ordre du jour, concernant la question de l'asphalte

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de la Ote Oil & Asphalt Refining Company, en date du 7 Juin, concernant d'une autre communication de la Compagnie Asphalt & Supply Limited, postée la même date

Lecture est aussi faite du rapport du Député Ingénieur en Chef et du P<sup>re</sup> M<sup>o</sup> Milton Hervey, sur la proposition faite par la Ote Oil & Asphalt Co, à l'effet d'obtenir un contrat de dix ans pour la fourniture d'asphalte, ainsi que du rapport des experts sur les différentes soumissions reçues pour la fourniture de l'asphalte pour l'année courante

Les représentants des diverses compagnies intéressées prennent la parole

Au cours de la discussion M<sup>o</sup> M<sup>o</sup> les Commissaires Ote et M<sup>o</sup> Donald quittent leurs sièges.

Sur proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Hébert Approuvé par M<sup>le</sup> Commissaire Aubry il est  
Résolu Que l'étude de la question de l'asphalte et des privilèges de l'île Sainte-Hélène soit ajournée à la séance du Bureau qui aura lieu ven de di à 11 heures A. M.

Il est en outre  
 Résolu que la séance du Bureau  
 soit ajournée à vendredi, le  
 4 courant, à 11 heures. A. M.  
 La séance approuvée.  
 + Soumis un état de déboursés  
 faite par le département en Loi  
 dans différentes causes et s'élevant  
 à la somme de \$ 215.00  
 Sur proposition de M. le Commissaire Hébert  
 Approuvé par M. le Commissaire Chénay il est  
 Résolu d'en autoriser le paiement et Fonds  
 de réserve.

Gouvernement

Théophile Hébert

Procès Verbal d'une assemblée du  
 Bureau des Commissaires

Tenue le 4 juin 1915 A. M.

Présents

Son Honneur le Maire M. Martin Président  
 M. M. les Commissaires Chénay  
 Hébert

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert  
 Approuvé par M. le Commissaire Chénay il est  
 Résolu que les minutes soient approuvées.

Résolu

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert  
 Approuvé par M. le Commissaire Chénay il est  
 Résolu d'approuver les réquisitoires suivants:-  
 Incuries abstr.: Nos 75-76  
 Hygiène et Statistique: No 6  
 Mala des Contagieuses No 54  
 Destructives No 51  
 Cases Ste Sainte Thérèse: Nos 136-137  
 No Cases Mont Royal: No 31  
 Eupus Municipaux Nos 105-106-107

Soumise une communication du  
 Président de la "Shea Sales Co Ltd"  
 offrant de rendre à la Ville des  
 réceptacles pour papier de rebut.  
 Sur proposition de M. le Commissaire Hébert

Résolu

Approuvé par M. le Commissaire Chénay il est  
 Résolu d'accepter le réquisitoire a ce contact  
 le Bureau, mardi le 8 du courant  
 à 11 heures A. M.

M. M. les Commissaires M. Dond et  
 Ote prennent leur siège.

27381

Soumis un rapport du Député

Ingénieur en Chef, au sujet de l'avis donné par la "Montreal Public Service Corporation" de son intention d'installer des poteaux dans les rues Fullum Logan et Beauvoir.

Une proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Notté appuyée par M<sup>le</sup> Commissaire Chénay il est Résolu De commander au Conseil l'octroi de l'autorisation demandée

27048 Soumise une communication de la Compagnie du Funiculaire de la Montagne, informant le Bureau que les améliorations suggérées dans le rapport des Inspecteurs sont actuellement sous considération

Une proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Chénay appuyée par M<sup>le</sup> Commissaire Mc Donald il est Résolu De référer au Deputy Ingénieur en Chef, qui a été déjà chargé de faire le rapport, sur la question, avec prière de constater si les changements recommandés sont faits.

Soumis un rapport du département en Loi de Conduite souveraine, pour la "Great North Western Telegraph Co" la "C.N. Telegraph Co"

Une proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Notté appuyée par M<sup>le</sup> Commissaire Chénay il est Résolu De demander aux dites Compagnies si elles sont prêtes à accepter les conditions imposées aux Compagnies locales, et a passé à cet effet un contrat avec la C<sup>te</sup>, le quel contrat devra être ratifié par la Commission des Chemins de Fer.

Le Bureau prend de nouveau en considération la question de la fourniture de l'asphalte, pour les travaux permanents.

Qu'en considération du fait que la "Asphalt Oil & Refining Co of Canada Limited" s'est engagé à établir une raffinerie sur le Haave de Montréal et commencer sa construction dans les 60 jours après l'octroi d'un contrat.

Une proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Hébert appuyée par M<sup>le</sup> Commissaire Mc Donald il est Résolu Que le Bureau donne à la "Asphalt Oil & Refining Co of Canada Limited" un contrat pour l'approvisionnement de l'asphalte pour les travaux municipaux dont la qualité se conforme au devis officiel et ce pour un an de la date de la signature du contrat au prix de \$ 15.50 (Quinze piastres et son un quart cent) la tonne de 2,000 livres, dans les cours de la C<sup>te</sup> et paquets dans la tôle d'acier (métal drums). Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la C<sup>te</sup> soient priés de signer le dit contrat, et que les dépotes soient remis aux autres soumissionnaires.

M<sup>le</sup> Commissaire Chénay décide.

Une proposition de M<sup>le</sup> Commissaire Hébert appuyée par M<sup>le</sup> Commissaire Mc Donald il est Résolu Que le Bureau demande au Conseil l'autorisation de donner à la "Asphalt Oil & Refining Co of Canada Limited" un contrat pour la fourniture de l'asphalte nécessaire pour les travaux municipaux



pour une période additionnelle de neuf ans ou moins, après le terme du présent contrat, pourvu que cette Compagnie s'engage à construire une raffinerie d'asphalte sur le terrain de Montréal, et ce au prix de \$15.50 (Quinze Dollars et cinquante centimes) la tonne de 2,000 livres, dans les cours de la Côte et paguée avec de la tôle d'acier (métal doux) avec garantie que le présent arrangement au prix ci-dessus, sera sujet à la baisse du marché pendant cette période, ceci n'engageant pas la Ville à acheter des sous-produits de la Compagnie, et un dépôt de \$50,000.00 devant être fait au Trésorier en garantie des obligations aux quelles elle s'engage, au moyen de retenues sur ses factures dues à la Compagnie.

M. le Commissaire Arney décide

26014 Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef, recommandant la démolition d'un trottoir en ciment, rue Roberval, en face de la propriété de M. J. Dupuis le montant de \$50.00 nécessaire devant être pris, à même la balance disponible du crédit voté, pour réparations aux trottoirs permanents.

Son proposition de M. le Commissaire Bôté appuyé par M. le Commissaire Arney il est Résolu D'aprouver la dite recommandation  
Soumis une lettre de M. L. Baty, offrant

de vendre sa propriété à la Ville, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame

Son proposition de M. le Commissaire Hébert appuyé par M. le Commissaire McDonald est Résolu De refuser l'offre, et de faire rapport au Conseil recommandant de prendre les procédures nécessaires pour l'expropriation de la propriété de M. Baty, et de voter une somme de \$6,000.00 pour les fins de la dite expropriation.  
Résolu par résolution du 11 juin 1915 page 650

27036 Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef, recommandant de permettre à la "Holden Co Ltd" de faire un essai de ses perforateurs, sur les travaux de la Ville.

Son proposition de M. le Commissaire Bôté appuyé par M. le Commissaire Hébert il est Résolu D'aprouver la dite recommandation

Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef au sujet de la construction d'un trottoir en ciment sur la rue Lalonde.

Son proposition de M. le Commissaire Bôté appuyé par M. le Commissaire Hébert il est Résolu De s'adresser au département en Loc pour rapport.

27402 Soumis une résolution du Conseil à l'effet de priver le Bureau des Commissaires de payer la rue St Patrick, en asphalte, au lieu d'en blocs de granit.

Son proposition de M. le Commissaire Bôté appuyé par M. le Commissaire Arney il est Résolu D'informer le Conseil, en ce qui concerne quel ou le gros trafic, dans la

dité une, les Ingénieurs et le Bureau des Commissaires ne sont pas d'opinion que la nature du passage doit être changée.

Soumise une interpellation de M. L. Echevin Letourneau, demandant si c'est l'intention du Bureau des Commissaires d'ordonner que les travaux d'élévation des voies de la Compagnie du Grand Tronc soient commencés sans délai.

Resolu Sur proposition de M. le Commissaire Bote appuyé par M. le Commissaire Airey il est informé le Conseil, en réponse, que telle est l'intention du Bureau des Commissaires, et que le rapport sera fait au Conseil en conséquence, la semaine prochaine

Le Bureau procède à l'ouverture des soumissions pour la fourniture de tuyaux en fonte de fer, savoir:-

	Tuyaux de 8"	Tuyaux de 12"	Chaque de dépôt
1 <sup>o</sup> Canada Iron Corporation Co	33.50	33.50	5.000.00
2 A. P. Wood & Co	34.00	34.00	5.000.00
3 National Iron Works Ltd	34.50	34.50	5.000.00

(chèque non accepté)

Resolu Sur proposition de M. le Commissaire Bote appuyé par M. le Commissaire Airey il est résolu de référer au Député Ingénieur en Chef (M. Lesage) au Surintendant des Achats et des Ventes, et au département en Loi pour rapport et de déposer les chèques de dépôt au Bureau du Trésorier de la Ville.

Soumise une communication de la "Canada Steamship Lines Ltd" au sujet de la protection de police, la traversée de l'Île Sainte-Hélène.

Resolu Sur proposition de M. le Commissaire Airey appuyé par M. le Commissaire M. Donatien il est résolu de donner instructions à la dite Compagnie de commencer le service de la traversée, le 5 du courant et de donner instructions au Surintendant de Police de s'entendre avec la Compagnie pour mettre un nombre d'hommes de police suffisant pour protéger le public.

26373 Soumis un rapport du Député Ingénieur en Chef Re: Chemin de Fer de L. J. G. + M. de la rue Sainte Catherine à la traversée du Chemin de Fer du Pacifique.

Resolu Sur proposition de M. le Commissaire Bote appuyé par M. le Commissaire Airey il est résolu de référer au département en Loi pour attention immédiate.

Soumis un rapport du département en Loi, sur le projet de M. Ome Marcotte, en rapport avec la demande d'un permis de construction.

Resolu Sur proposition de M. le Commissaire Airey appuyé par M. le Commissaire M. Donatien il est résolu de référer à l'Architecte de la Ville, pour rapport sur les faits.

26601 Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, au sujet de la demande de M. M. Caslow et Garnon, concernant les salaires des